

# LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES  
DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique sur  
les Matieres du tems.

*Contenant aussi quelques Nouvelles de Littera-  
ture & autres Remarques curieuses.*

SEPTEMBRE 1735.



A LUXEMBOURG,  
Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur  
de Sa Majesté Imperiale & Catholi-  
que, & Marchand Libraire.

---

M. D C C. XXXV.

*Avec Privilege de Sa Sacrée Majesté Imperiale  
& Catholique, & Approbation du  
Commissaire Examineur.*

## AVIS AU PUBLIC.

**O**N a grand soin de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois, & on ne néglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il est possible : Pour cela on continue d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au public. On les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets ( francs de port ) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois séparés, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & fort bel assortiment de Livres de tous Païs. Le même débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques, & Littéraires; entr'autres, Mémoires des Arts & des Sciences; de Trevoux : Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres, par le Pere Nicéron, Barnabite, à present 31. vol. : Journal littéraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 21. volumes en 42. parties, & continué. Bibliothèque Italique, ou Histoire Littéraire de l'Italie, 15. vol. & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans, 7. Tomes, 14. vol. sans compter deux Supplémens. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ledit Chevalier le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi bien que de la Bibliothèque Italique & des Mémoires du P. Nicéron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliothèque raisonnée, qui contient à present 12. Tomes en 2. parties chacun.

159  
LA CLEF DU CABINET

D E S

PRINCES DE L'EUROPE,

Ou , Recueil Historique & Politique  
sur les Matieres du tems.

Septembre 1735.

A R T I C L E I.

*Qui contient quelques nouvelles de Litterature & autres remarques curieuses depuis le mois dernier.*

I. **L**A réputation que s'est acquis l'ouvrage intitulé *Interêts presens des Puissances de l'Europe, fondés sur les Traités de Paix conclus depuis celui d'Utrecht* 2. Vol. 4. par Mr. Rouffet, membre de la Société Royale des Sciences de Berlin; & l'empressement avec lequel le Public l'a reçu, ont déterminé le Sr. Adrien Moetjens, Libraire à la Haye, d'en faire une seconde édition; mais avec des additions considerables & importantes que l'Auteur y a faites, & dont on peut juger par le contenu de la Lettre ci-jointe.

*Lettre de Monsieur ROUSSET à un Ami, sur la seconde Edition des Interêts presens &c.*

11' **L** n'est que trop vrai, Monsieur & Ami, que je  
12' me suis embarqué dans une seconde Edition

„ de cet ouvrage , qui m'a fait tant d'honneur &  
 „ m'a attiré tant de contradictions. Je devois m'at-  
 „ tendre aux dernières ; c'est une suite naturelle du  
 „ travail de ceux qui s'appliquent à ne dire que la  
 „ vérité : Combien de fois ne l'ai-je pas éprouvé !  
 „ Le premier n'est qu'un accessoir, que je dois peut-  
 „ être à l'importance des sujets que j'ai osé traiter,  
 „ plutôt qu'à la manière dont je m'en suis acquité ;  
 „ ainsi il n'est pas nécessaire que je vous déclare ,  
 „ que la reconnaissance , cette vertu si rare , est  
 „ un des plus pressans motifs qui m'a détermi-  
 „ né à me rendre aux instances du Libraire , &  
 „ pour n'être pas reconnoissant à demi envers le  
 „ Public , j'ai fait tout ce qu'il m'a été possible  
 „ pour mettre la dernière main à cet ouvrage ,  
 „ dont je vous avouë que le premier Volume n'é-  
 „ toit gueres alors qu'une ébauche.

„ J'ai commencé par revoir la Traduction des  
 „ §. tirez des Auteurs auxquels j'ai eu recours &  
 „ que j'ai nommez dans ma Préface ; j'y ai recti-  
 „ fié plusieurs choses , & j'ai corrigé les fautes  
 „ qui s'étoient glissées dans les citations.

„ Quant aux augmentations & changemens, vous  
 „ pourrez juger de leur importance, par le détail  
 „ où je vais entrer.

„ Tout ce qui concerne les *Interêts Présens* a été  
 „ retouché & changé conformément à la situation  
 „ présente des affaires de l'Europe , qui est bien  
 „ différente , comme vous savez , de ce qu'elle étoit  
 „ il y a environ deux ans (\*)

„ Les Additions aux *Prétentions* sont, pour ainsi  
 „ dire , sans nombre , puisque je compte qu'elles  
 „ monteront à plus de soixante feüilles d'impression.

(\*) La première Edition a été achevée en Mai

» Elles sont répandues de côté & d'autre dans le  
» corps de l'Ouvrage , quelquefois c'est une Addi-  
» tion à un Paragraphe , & souvent ce sont plu-  
» sieurs Paragraphes nouveaux ; par exemple  
» à la page 20. au milieu , il étoit traité des Pré-  
» tentions du S. Siège sur la Couronne de Po-  
» logne , ce qui ne comprenoit qu'environ 14.  
» lignes. Dans la nouvelle Edition j'entre dans un  
» plus grand détail des faits historiques , qui ser-  
» vent de preuves , & ce §. a alois près d'une pa-  
» ge & demie. Il en est de même des Prétentions  
» du S. Siège sur la France , page. 20. en bas ,  
» où j'ai fait une autre Addition semblable. Pag.  
» 57. il étoit parlé des Prétentions de l'Empire  
» sur Rome & sur les Etats de l'Eglise ; j'ai ajoû-  
» té de nouvelles preuves à la fin de ce §. Pag.  
» 83. il étoit traité des Droits de l'Empire sur  
» Naples & Sicile ; j'ai ajouté à la fin de ce qui en  
» est dit , ce qui s'est passé à cet égard depuis le com-  
» mencement de la guerre. Dans le Chapitre I. liv. I.  
» pag. 26. ligne 30. il étoit parlé *des Prétentions du*  
» *Pape sur Parme & Plaisance* , mais il n'en est  
» dit que deux mots. Dans la nouvelle Edition ,  
» c'est un Paragraphe tout nouveau de 10. pages,  
» qui differe même à plusieurs égards de ce qu'en ont  
» dit Messieurs Schweder & Glafey. Les *Prétentions*  
» *du Pape à la Souveraineté sur l'Empire.* 2.  
» *Sur le Vicariat de l'Empire pendant la vacance*  
» *du Trône Impérial.* 3. *A la Souveraineté Spirituelle*  
» *sur les Puissances d'Allemagne.* 4. *Touchant la*  
» *Franchise des Quartiers des Ambassadeurs qui rési-*  
» *dent à Rome.* 5. *Au Droit de déclarer & couron-*  
» *ner les Rois.* 6. *A donner l'investiture aux Evê-*  
» *ques d'Allemagne.* &c. sont des Paragraphes tout  
» nouveaux , en sorte que ce seul Chapitre du Li-  
» vre I. qui dans la premiere Edition étoit de 25.

pages, est augmenté de 10. feuilles & comprend  
 80. Pages dans la nouvelle ; il en est de même  
 des autres Chapitres. Mais j'ai traité dans cette  
 Edition des sujets nouveaux, qui ne sont pas même,  
 ou ne sont qu'en partie dans l'*Historischer Schau-*  
*platz* ; tel est le Chapitre des deux Royaumes de  
 Sicile, celui des Princes d'Italie, celui des Provin-  
 ces-Unies des Pays-Bas, & celui de la Courlande.

Vous savez les troubles q'excita en Pologne,  
 la succession éventuelle à ce Duché en 1726.  
 & 1727. Cette affaire merita l'attention de la  
 Diète générale de Pologne, qui nomma une Com-  
 mission solennelle pour se rendre sur les lieux,  
 & y exécuter les ordres de la République, afin  
 de prévenir les inconveniens qu'on craignoit de  
 l'Élection du Comte Maurice de Saxe. Les ope-  
 rations de cette Commission & toute cette affaire  
 fit autant de bruit dans l'Europe que la sanglan-  
 te exécution de Thorn. Quoiqu'elle ait été ter-  
 minée pour ce tems-là, elle n'en est pas moins  
 importante, & la connoissance de tout ce qui y a  
 rapport, n'en est pas moins curieuse & même  
 nécessaire. Le Vieux Duc Ferdinand avoit alors 71.  
 ans, il en a à présent 79. par conséquent nous  
 sommes plus près du denouement de tout ce qui  
 concerne la possession de cette belle & grande  
 Province, sur laquelle la Russie forme des pré-  
 tentions, & où elle a ses Troupes, & que la  
 République veut incorporer aux siennes, en y  
 supprimant la Dignité Ducale, & la divisant en  
 Palatinats ; ce que ni les Etars de la Province,  
 ni la Cour de Russie ne paroissent pas vouloir  
 approuver ; en sorte qu'à la mort de ce Duc, le  
 dernier des Kettleis, il pourroit arriver d'assez  
 grandes brouilleries à ce sujet. En voilà assez  
 pour vous faire comprendre l'importance de ce

*des Princes &c.* Septembre 1735. 163

„ Chapitre , il le devient encore plus par l'autenti-  
„ cité des pièces que j'ai recouvré ; tous les Actes  
„ de la Commission Polonoise de 1727. m'ayant  
„ été communiqués par un célèbre Medecin, que  
„ vous avez vû , qui se trouvoit alors à Mittau,  
„ & qui me fit cette grace l'année dernière en  
„ passant ici pour aller prendre les Baux d'Aix-  
„ la - Chapelle. J'ai résolu de faire imprimer ces  
„ pièces dans leur langue originale & telles qu'el-  
„ les m'ont été données.

„ Vous m'objecterez, sans doute, que je vous par-  
„ le ici d'un Chapitre des *Interêts des Provinces*  
„ *des Pays - Bas*, & que dans la Préface de la pré-  
„ miere Edition, je m'étois excusé de traiter cette  
„ matiere, que je trouvois au - dessus de mes for-  
„ ces ; l'objection est juste, & je m'y attends ;  
„ pour y repondre il suffit de vous dire que je  
„ suis toujours du même sentiment, mais que plu-  
„ sieurs Personnes m'ayant représenté qu'il ne con-  
„ venoit pas d'obmettre, dans un pareil ouvrage,  
„ un Etat qui fait une si grande figure sur le Thea-  
„ tre de l'Europe, j'ai trouvé le moyen de conten-  
„ ter ces Personnes, sans renoncer à mon système,  
„ & ce que j'en dis n'est qu'un Extrait de ce que  
„ les Auteurs les plus célèbres, comme la Court,  
„ (a) l'Auteur des *Veritables Interêts de la Hol-*  
„ *lande* (b) & Monsieur Gundling (c) en ont dit ,  
„ bien

(a) Dans son ouvrage intitulé *Aanzwyfing der heil-*  
*same Politicke gronde en Maximen van Hollandt* -  
connu en François sous le titre de *Memoires de Mr.*  
*Jean de Witt*, Grand Pensionnaire.

(b) *Interest van Holland, ofte gronden van,*  
*Hollands Welwaren aangewezen door V. D. H.*

(c) *Discours über den ietzigen zuſtand der Eur-*  
*pâiſchen Staaten.*

», bien persuadé que je n'aurois pû faire mieux ,  
», ni même en aprocher.

», Vous voilà au fait de cette nouvelle Edition ,  
», & vous n'êtes plus étonné de ce qu'on vous a  
», dit que les *Interêts présens* &c. sont devenus un  
», in quarto de trois Volumes d'une raisonnable gros-  
», seur , puisque le dernier , qui est celui des *Preu-*  
», *ves*, c'est - à - dire , des *Traitez d'Usage* , est de plus  
», de 110. feüilles. Si vous avez jugé cet ouvrage si  
», utile , lorsqu'il a paru il y a deux ans , quel ju-  
», gement n'en porterez - vous pas aujourd'hui , qu'il  
», comprend un bien plus grand nombre d'Etats , ne  
», fussent que les Electeurs , Princes & Etats de l'Em-  
», pire qui comprennent tout le second Volume.

», J'oublois de vous dire que j'ai suivi vos con-  
», seils pour l'arrangement dans cette seconde édi-  
», tion , où on trouvera le même ordre que dans  
», le second Volume , divisé en Livres , Chapîtres  
», & §. ce que j'ai trouvé d'une grande commo-  
», dité.

», Il faut encore vous rendre compte d'un autre  
», arrangement , c'est celui que j'ai fait avec mon  
», Libraire. La regle de l'Evangile *Ne faites pas*  
», *aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'on*  
», *vous fit* , qui doit être celle de tout honnête  
», homme , m'a déterminé à proposer au Sieur  
», Moertjens de faire imprimer à part , pour ceux  
», qui ont la premiere Edition , un Suplément ,  
», qui comprendra les additions que j'ai faites dans  
», cette nouvelle Edition des Tomes I. & III. Je  
», me suis trouvé assez souvent dans le cas de pe-  
», sster contre les Auteurs qui nous donnent périodi-  
», quement leurs ouvrages toujours *augmentés* , en-  
», sorte que souvent on se trouve avoir trois ou  
», quatre Exemplaires du même Livre. Il est vrai  
», que quelquefois ce n'est pas la faute de l'Auteur

*des Princes &c.* Septembre 1735. 165

» & qu'il faut la rejeter sur l'interêt particulier  
» du Libraire. Je rendrai la justice au Sieur Moet-  
» jens , de vous avouër, qu'il n'a point balancé un  
» moment à consentir à ce que je lui demandois ;  
» ainsi personne ne peut s'en prendre à nous, s'il  
» achete deux fois le même Ouvrage , quoique je  
» conseillerai toujours à mes amis de faite la dé-  
» pense de la seconde Edition, pour n'avoir pas la  
» peine d'aller chercher les Additions dans un Vo-  
» lume séparé.

» Si vous trouvez quelque chose à ajoûter ou à ré-  
» trancher dans ce Plan , faites-moi la grace de  
» me donner vos avis ; vous savez avec quel  
» plaisir je les suivrai toute ma vie , & avec quel  
» devouëment je suis &c.

Voilà ce qui dépendoit de l'Auteur, bien connu du monde Sçavant. Pour ce qui regarde le Libraire, il a d'autant plus lieu de bien esperer du succès d'une seconde édition de cet ouvrage, par l'augmentation qui s'y trouvera des *Prétentions des Puissances* & autres articles, qu'elle est devenuë nécessaire par le prompt & entier débit de la premiere. Au reste, il n'a rien épargné pour concourir à la rendre digne de l'attention publique, par la beauté du papier, des caractères, de l'impression, & de la disposition de l'ouvrage, dont on peut juger par un Programme qu'il fait circuler pour en proposer une *Souscription*, comme il a fait pour la premiere édition. En voici les conditions :

*Conditions de la Souscription.*

**L**ES trois Volumes comprendront environ 360. feuilles d'impression, avec les Tables, Titres &c. Ainsi le prix de l'ouvrage entier sera de seize florins

florins d'Hollande, dont on payera six en souscrivant, & dix en recevant les trois Volumes, au plus-tard le premier d'Octobre prochain, l'impression étant fort avancée. Comme le Sr. Moertjens n'a imprimé que 25. exemplaires en grand papier, le prix en sera de 32. florins, dont on payera 8. en souscrivant, & 24. en recevant l'exemplaire.

Ceux qui n'auront pas souscrit payeront 20. florins du papier ordinaire, & 40. florins pour le grand.

Ceux qui voudront souscrire pour le *Supplément à la première édition*, payeront trois florins en souscrivant, & deux florins en recevant l'exemplaire. Ceux qui n'auront pas souscrit, payeront six florins 10. sols du Supplément, s'il y en a de reste, n'en ayant imprimé qu'un petit nombre.

On recevra les Souscriptions jusqu'au premier Octobre prochain chez les Srs. Adrien Moertjens, André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, chez les principaux Libraires des Provinces-Unies & autres Pays, & aux Bureaux des Postes.

NB. On ne recevra aucune Souscription après le premier Octobre de cette année; ainsi ceux qui en souhaitent, n'ont pas le moindre tems à perdre pour les demander.

Comme le Sr. Moertjens n'a fait tirer qu'un certain nombre d'exemplaires de cette seconde édition, & qu'en jugeant de l'avenir par le passé, il a tout lieu de croire qu'ils ne lui resteront pas long-tems, il a crû faire plaisir aux amateurs, de leur proposer les conditions qu'on vient de voir pour la Souscription.

II. Mr. de Reaumur de l'Academie Royale des Sciences à Paris, dont nous avons déjà montré au public quelques traits de ses ingénieuses observations  
sur

sur certains insectes, nous donne aujourd'hui un Tome in 4<sup>o</sup>. de 654. pages, sans compter les planches en grand nombre, sur les Chenilles & sur les Papillons. Il fait esperer que ce Volume sera suivi de plusieurs autres sur la même matiere. Malgré cette étenduë, il a cependant la modestie de donner sous le titre de simples *Mémoires*; ce qui, à cette forme près, pourroit passer pour une Histoire assez complete. Nous entrerons ici dans le détail de ces mémoires, en les continuant de mois en mois jusqu'à la fin, croyant en cela faire autant de plaisir au Lecteur, que de lui offrir d'autres pièces de littérature moins capables de picquer la curiosité. Le premier Mémoire servant de préface, traite de *l'Histoire des Insectes en général, & des vûes selon lesquelles l'Auteur se propose de la traiter dans cet ouvrage.*

Les recherches sur les insectes, ne sont ni inutiles ni infructueuses. Nous leur devons la soye, la cire, le miel, la lacque, la cochenille, la graine d'écarlate, & mille autres commodités, mille embellissemens, mille arts, mille industries. Les incommodités mêmes que nous recevons des chenilles, des reignes, des vers, doivent nous les faire étudier, & nous remplir de reconnoissance pour ceux, qui, à l'exemple du Sçavant Academicien, les étudient pour nous en délivrer, ou nous garantir de leur trop grande importunité. Ces recherches, cette étude n'ont assurément rien de vil; leur objet même ne l'est plus, depuis que cette étude nous a fait reconnoître que c'étoit là une des plus merveilleuses portions de l'ouvrage de Dieu.

Car les anciens mêmes ont reconnu que la nature est toujours la même, & n'est jamais plus admirable que dans les plus petits objets. Or ce qu'ils appel-

appelloient petit, étoit bien grand par rapport à ce que le microscope nous découvre aujourd'hui, & l'artifice que leur vûë & leur sagacité leur faisoient découvrir dans ces petits objets, en particulier dans les insectes, n'étoit gueres que le résultat assez grossier, assez informe de ce détail comme infini de parties, de visceres, d'organes, de membranes, de fibres infiniment déliées, que nous y admirons, parce que nous les voyons. Les anciens regardoient les insectes comme un amas de pourriture, comme une production du hazard, comme des corps informes, & cependant ils les admiroient. Quel seroit donc leur étonnement, & quelle doit être notre admiration en voyant que le même ou un plus singulier système d'organisation & de circulation y regne, que dans les plus grands, & dans nos propres corps.

Parmi les modernes, Goedart est un des premiers qui se soient signalés dans l'étude des insectes. *Malpighi*, *Ride*, *Swammerdam*, *Lister*, *Valisnieri*, *Kircher*, *Bonanni*, & bien d'autres ont enrichi de mille belles découvertes cette partie importante de l'histoire naturelle. Les modernes sont estimables, & les anciens ne sont pas méprisables pour cela. Toutes choses ont un commencement, & de pareils commencemens sont toujours lents. Le tems nous aide bien aujourd'hui. Un commençant se trouve au niveau & même au-dessus d'Archimede dans la Géométrie, d'Aristote dans la Philosophie, d'Hippocrate dans la Médecine. Aussi la tête & la tête d'un commençant, d'un demi-sçavant tourner elle facilement dans cette hauteur, & Aristote & Hippocrate & Archimede, ont tous les jours bien des mépris & des dédains à essuyer de la part de bien des gens, qui personnellement ne les valent pas, malgré l'espece de supériorité de connoissance,

que

que leur donne une étude souvent médiocre.

Mr. de Reaumur ajoute bien des connoissances & des découvertes à celles de ses prédécésseurs dans cette recherche des insectes. Mais par rapport à Kircher & à Bonanni, qu'il enveloppe dans la classe des anciens qui croyoient la génération des insectes, l'effet d'une simple putrefaction, il nous permettra de remarquer que Kircher avoit pris un parti mi-toyen entre le système ancien & le moderne, qui n'étoit pas encore assez développé de son tems. Car ce grand homme n'a jamais prétendu que des corps organisés, tels qu'il reconnoissoit les insectes, pussent venir de corps non organisés, ni même que de tels corps organisés il pût naître indifferemment tout corps organisé quelconque.

Sa pensée bien prise est, que tout étant organisé dans un corps organisé, & les parties des corps organiques étant elles-mêmes des corps organiques, la corruption ne faisoit que détacher ces petits corps organiques qui composoient un grand corps, & que ces petits corps ainsi détachés formoient les insectes, lesquels sans avoir préexisté dans des semences appropriées, préexistoient pourtant au moins en puissance dans la vertu plastique & seminale, qui est répandue dans tous les grands corps. Ce système peut n'être pas vrai; mais il est fort ingénieux, & du reste tout-à-fait conforme & à l'espece de hazard qui donne connoissance à tant d'insectes, & à l'appropriation en quelque sorte assez marquée de certains insectes & de certains corps, & à de certaines parties de certains corps soit végétaux, soit animaux.

Les transformations mal observées, ou non assez long-tems observées, ont aussi donné lieu à de faux systèmes, comme les générations des insectes.

Les

Les hommes ne devinent pas l'art de Dieu, & la vie étant si courte, & les observations de l'un étant le plus souvent perduës pour l'autre, il a fallu bien du tems pour atteindre au vrai système. Car celui-ci paroît incontestable; & s'il étoit aussi démontré que la première origine des insectes est dûë à un simple développement des semences préexistantes, qu'il l'est que leur transformation ou leur génération ou seconde origine est dûë à un simple développement de ces insectes, le système de Kircher tomberoit absolument avec celui des anciens.

Le point de vûë dans lequel Mr. de Reaumur prend son sujet, relativement à leurs industries, à leur instinct, & comme à leur génie, est le plus grand, le plus noble, & le plus digne d'un homme intelligent. Une simple énumération de classes, de genres & d'espèces, d'organes même & de viscères, n'a rien de fort curieux pour le grand nombre des lecteurs qui n'en veulent que le coup d'œil & des espèces de résultats. Nous sommes hommes & hommes bornés. En cette double qualité, de trop longs détails nous épuisent, & notre intelligence veut se nourrir en quelque sorte d'intelligence à la vûë des objets sur lesquels on attire notre attention.

Sur ce plan on a lieu d'espérer que l'Auteur sera attentif à nous indiquer les causes finales de la plupart des opérations & de la conformation même des insectes. Il semble pourtant se déclarer contre ces causes finales. Mais au fond il ne les proscriit pas, il ne désapprouve que celles dont la correspondance n'est point juste entre la cause assignée, & l'effet, entre le motif & le moyen. Car du reste il assigne lui-même bien des fins & bien des motifs de tout ce qu'il découvre de plus singulier dans les insectes: seulement il le fait avec plus de circonspection &

de

*des Princes &c.* Septemb. 1735. 171  
de discretion, que bien des Auteurs qui se font  
trop pressés de deviner ce qu'ils ne voyoient qu'à  
demi.

Second Mémoire. *Des chenilles en general, & de  
leurs divisions en classes & en genres.* Le nom de  
chenille devient assez équivoque par les grandes di-  
versités qui regnent dans les insectes de même  
nom, de même genre & de même espece. Mr. de  
Reaumur range sous le terme de chenille tout in-  
secte allongé, composé de douze anneaux membra-  
neux qui a au moins huit jambes, dont les six pre-  
mieres sont écailleuses, & les autres membraneuses,  
& variables en nombre pair.

C'est surtout par les jambes que l'Auteur trouve  
à propos de caractériser ces insectes. Il met dans la  
premiere classe les chenilles qui ont huit jambes  
intermédiaires... La seconde & la troisième classe  
n'ont que six jambes pareilles, & quatorze en tout.  
Les chenilles à huit jambes forment la septième  
classe, au-dessous de laquelle on n'admet plus ici  
le reste que comme des vers. Il y a dans ces classes  
des subdivisions conformément aux différences qui  
regnent dans les autres parties de ces insectes qui  
ont un même nombre de mêmes jambes. Car il y  
a des *chenilles rases*, & il y en a de *velues*. Il y  
en a qui ont des cornes, & d'autres qui n'en ont  
point : & parmi celles qui en ont, les unes en ont  
deux, les autres trois, d'autres en ont davantage ;  
& la position même de ces cornes est différente :  
celles-ci les ont sur la tête, celles-là sur le dos,  
&c. Il y a encore des *chenilles épineuses*, & des *che-  
nilles à pyramides*. Enfin ces caracteres extérieurs  
sont diversifiés à l'infini, & ce qui embarasse le  
plus ceux qui veulent en faire des distributions clas-  
siques, générales & spécifiques, c'est que ces ca-  
racteres rentrent les uns dans les autres, & sont infi-  
niment

niment compliqués. Ce mémoire est terminé par des Planches avec une explication des figures. Et tous les autres mémoires sont terminés de même.

Troisième Mémoire. *Des différentes parties des chenilles.* Les insectes n'ont point d'ossemens, ou plutôt ils n'en ont pas de la dureté impliable des autres animaux qui en ont besoin pour leur consistance. La petitesse des insectes les exempte de ce beton, & des os impliables les roidiroient trop & empêcheroient les mouvemens que la Providence a voulu leur laisser. Leurs os sont des especes de cartilages renforcés. Peut-être leur squelette ne diffère-t-il du nôtre que du plus au moins ? Qu'on conçoive par exemple des vertèbres avec leurs articulations qui les rendent toujours un peu pliantes, & qu'on conçoive les petits osselets qui les composent, diminuans à l'infini, & leur nombre augmentant de même, c'est-à-dire, diminuant & augmentant excessivement jusqu'à rendre les osselets impalpables, alors cette vertèbre osseuse aura toute la souplesse, & peut-être la consistance d'un cartilage ou vertèbre de chenille. La nature n'a qu'un plan, & peut-être qu'une manière de l'exécuter en grand & en petit, avec les seules différences qui naissent avec nombre, poids & mesure du grand au petit.

Mr. de Reaumur commence par la description des jambes, & des pieds des chenilles. Ses observations sont fort détaillées, fort ingénieusement ménagées, & fort curieuses pour les Anatomistes, & pour les amateurs de l'Anatomie, & de la bonne Physique. Les jambes membraneuses ont une infinité de mouvemens divers: aussi ont-elles tous les muscles qu'il faut pour les exécuter. Chaque jambe paroît être une espece de tuyau creux. On apperçoit un trou vis-à-vis le milieu de sa base, & l'on

voit plusieurs muscles se plonger dans ce trou.

Après les jambes, vient la description de la tête, des lèvres, des mâchoires, des dents, c'est-à-dire, des espèces de lèvres, de mâchoires, de dents, ou encore des organes appropriés aux fonctions analogues à celles des lèvres, des mâchoires, &c. Il est étonnant combien mange une chenille. Après tout elle ne fait que manger; & ce qu'elle mange en un jour égale son poids, & en est même souvent le double. Les campagnes seroient bientôt une rase terre si les autres animaux mangeoient à proportion, & bientôt, il n'y auroit ni herbes, ni animaux, si nous-mêmes nous mangions à proportion de ces petits insectes. Le peu de consistance que prennent les alimens dans leurs corps, les fait, sans doute, circuler, transpirer, évacuer plus vite. La chenille a une filière, & cette filière est percée dans un petit mamelon pyramidal de la levre inférieure. L'Auteur décrit cette filière avec beaucoup de circonstances nouvelles & tout-à-fait curieuses.

Six grains noirs arrangés en cercle ont passé pour les yeux de la chenille, Malpighi n'en a pas douté, Vallisneri l'a nié. Mr. de Reaumur ne trouve pas les raisons de ce dernier assez fortes pour s'y rendre au préjudice du premier: celui-ci a découvert dans les vers à soye, dix-huit bouches, qu'il a nommées stigmates, par où l'air entre dans les poulmons ou trachées en même nombre. La découverte de Mr. Reaumur mérite de l'attention: Il a observé que si l'air entre par ces stigmates, il ressort par d'autres bouches où aboutissent d'autres trachées. Une chenille mise dans l'eau paroît toute couverte de petites bulles d'air en forme de perles: Mais ces perles ne répondent point aux stigmates. Il est bon cependant d'observer aussi que sans aucune respiration, le sucre & toutes choses fusibles

dans l'eau y paroissent aussi couvertes de petites perles.

Dans la machine du vuide, les premiers coups de piston tourmentent les chenilles : mais lorsque tout l'air est évacué ces mêmes chenilles y passent fort bien deux ou trois jours sans mourir, & seulement dans un état de langueur. L'air revient-il ? elles reprennent leur force. Du reste dans cette absence de l'air, on ne voit pas leur corps s'enfler, comme tant d'autres corps.

La matière soyeuse paroît sur tout avoir intéressé l'Auteur, & devoit intéresser le Public. C'est une gomme plutôt qu'une résine ; elle est pourtant résineuse. Elle est telle, en un mot, qu'avec la ductilité des gommes & des résines, ou plutôt du verre, elle n'a pourtant ni leur fragilité, ni leur fusibilité même ; elle durcit sur le champ comme le verre ou plutôt elle prend la consistance, & quand elle l'a prise il n'y a ni eau ni esprit de vin, ni feu même qui puisse la fondre. Elle brûle plutôt que de couler, elle se charbonne même plutôt qu'elle ne brûle.

Tout bien considéré, Mr. de Reaumur trouve cette matière fort analogue à nos vernis. Elle a pourtant bien des qualités auxquelles nos vernis ne sçauroient atteindre ; comme réciproquement nos vernis en ont auxquelles elle n'atteint pas. L'analogie est pourtant assez bien fondée. L'Auteur avance que dans la Province d'Yucatan, on tire un beau vernis de la graisse de certaines chenilles qu'on fait bouillir dans l'eau. Mr. de Reaumur a l'idée aussi qu'on pourroit faire de la soye avec nos vernis. Cela va de suite ; il est à souhaiter qu'une personne qui est artiste, avec autant d'intelligence que l'est le sçavant Académicien, veuille suivre de si heureuses idées. Il n'y a là rien qui sorte de la classe des possibles,

fibles, & la nouveauté sur pareille matière, purement du ressort des arts & des sciences humaines, n'est qu'un titre nouveau pour applaudir à celui qui les propose. On étouffe bien des découvertes & des inventions en décourageant les esprits inventifs. Mais l'envie & l'ignorance ne perdront jamais leurs droits.

Une différence remarquée par Mr. de Reaumur entre la matière soyeuse & les gommés, c'est que celle-là séchant sur le champ conserve la distinction de ses fils, au lieu que les gommés prennent l'une à l'autre, & au dévidoir sur lequel on voudroit rouler leurs fils. S'il ne tenoit qu'à cela, peut-être y auroit-il encore des ressources à cet inconvénient: car absolument le fil soyeux en sortant du corps de l'insecte ne perd pas tout-à-fait si vite sa viscosité, & si le ver couchoit rapidement les fils à côté l'un de l'autre dans toute leur longueur, ou s'il les appliquoit à quelque corps solide de cette manière, ces fils prendroient les uns aux autres, & à tout ce à quoi ils s'appliqueroient par tous leurs points. Or les vers à soye, les chenilles, les araignées mêmes ont cette attention ou cet instinct de croiser leurs fils & de faire en sorte qu'ils ne touchent à rien que par des points non continus. D'un autre côté si le fil qu'on tire d'une gomme ou d'une résine, étoit aussi subtil que la soye, & qu'on ne se pressât pas trop de l'appliquer, il seroit, peut-être, aussi-tôt sec & incapable d'adhésion que la soye. On voit tous les jours de ces brins de gomme ou de résine se former par hazard lorsqu'on manie de ces drogues, en particulier lorsqu'on cachette des lettres, car la cire d'Espagne faite avec le gomme lacque est une résine: & ces brins sont bien-tôt secs & hors d'état de se reprendre ni entr'eux ni à autre chose, si ce n'est

par la fusion qui est ici la pierre de touche, comme pour les métaux.

Les chenilles ont un cœur ou plusieurs cœurs, ou plutôt une artère qui fait les fonctions du cœur. Cette artère est de même diamètre, de même capacité dans toute sa longueur. Il se fait des contradictions & des dilatations successives dans les parties de cette longueur, par une espèce d'ondulation ou de mouvement vermiculaire.

III. J. P. Gramme, Libraire à Liege, vient d'imprimer une brochure de huit feuilles in 8°. avec la Préface, intitulée : *Disquisitio Physico-Medica de naturâ Aqua, & quanam sit saluberrima*. Le Sr. Jean-Baptiste de Malmedie, Docteur en Médecine, est Auteur de ce petit ouvrage, autant utile que curieux.

IV. Le mot de l'Enigme du mois passé est le *Tabac en poudre*.

#### E N I G M E.

**C**omme Pallas je nais armée,  
 J'ai le manteau de pourpre & la couronne d'or ;  
 Le Soleil à vos yeux étale mon trésor,  
 Et par-tout les Zéphirs portent ma renommée.

*Sous le plus bel aspect des Cieux  
 Naissent mes beautés souveraines,  
 Que l'on voit s'élever sur la tête des Reines :  
 Mais n'en murmurez point, je suis du sang des Dieux.*

ARTICLE

A R T I C L E II.

*Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en I T A L I E , depuis le mois dernier.*

I. **L'**Armée Impériale qui a tenu la Campagne en Lombardie, s'est arrêtée à Roveredo dans le Tirol pour s'y refaire un peu de ses grandes fatigues. Nous avons fait voir le mois passé les principales circonstances de sa belle retraite, exécutée sous les ordres du Comte de Kônigsegg. C'est à cet événement que sembloient se fixer les opérations projetées des Alliés, puisqu'il ne leur reste plus qu'à se rendre maîtres de la *Mirandole* & de *Mantouïse* pour se voir en possession de tous les Etats de l'Empereur en Italie. La réduction de ces Places est une affaire réservée aux Espagnols. Ils étoient occupés au commencement d'Août à battre la première, devant laquelle ils ont ouvert la tranchée la nuit du 19. au 20. Juillet. Cette Place est peut être actuellement tombée sous leur pouvoir. Mais le Siege de Mantouïe n'aura lieu qu'après les grandes chaleurs, que le Duc de Montemar compte avoir tous les renforts qui lui viennent de Naples & de Sicile, les Canons & Mortiers qui ont servi à soumettre Monte-Philippo & Porto - Ercole, l'Artillerie employée devant Siracuse, & quantité de Bombes, Boulets, Balles & autres munitions embarquées à Livourne. Entretiens toutes les autres dispositions se font pour entreprendre ce Siège, & pour qu'il ne traîne point en longueur : De grosses pièces de Batterie, outre celles que les Espagnols attendent, y seront employées; le Roi de Sardaigne en fait venir du Mila-

nez ; on en tire aussi de Plaisance , qu'on fait descendre le Pô. Cette entreprise sera une époque mémorable , vû la situation de la Place qui est bien munie , & la vigoureuse défense que la Garnison se propose de faire sous le Commandement du vaillant défenseur de Philipsbourg \* , qui n'oublie rien pour s'y préparer , puisqu'il a fait déjà rompre toutes les chaussées , abattre les arbres des ramparts , travailler aux endroits les plus foibles &c.

Quoique Mantouë ne soit dans la disette d'aucunes provisions , Mr. de Wurgenau ne laisse pas d'y en faire entrer encore de grandes quantités , par une occasion dont il profite , & qui est , que les Troupes de l'Armée Alliée qui en font le Blocus , se sont un peu éloignées pour éviter les maladies que les mauvaises exhalaisons du Lac , dont les eaux sont fort basses , pourroient leur causer. Elles sont partagées en divers corps de 1500. hommes chacun.

Le Roi de Sardaigne , le Duc de Noailles , & le Duc de Montemar , qui commandent cette Armée , ayant jugé à propos , après la retraite des Impériaux , de la mettre dans des quartiers de rafraichissement , les Troupes qui la composent ont été distribuées dans les differens Cantons du Haut & du Bas Mantouïan ; celles de France occupent le Pays qui est entre le Mincio & l'Oglio , & les Postes qui sont sur la gauche de la Secchia , de l'autre côté du Pô , à l'exception de celui de San-Benedetto. Les Troupes d'Espagne sont cantonnées dans la partie du Bas-Mantouïan , qui est à la droite de la Secchia ; elles occupent en même tems le Pays qui est de ce côté du Pô sur la gauche du Mincio , & elles peuvent communiquer de l'autre côté du Pô , par le Pont qui a été établi à Ostiglia. Les Troupes Piémontoises  
sont

\* Le Général de Wurgenau.

sont le long de l'Oglio, depuis Bozolo jusqu'à Soncino. Le Roi de Sardaigne a son quartier à St. Martin de Bozolo; le Maréchal de Noailles a pris le sien à Castiglione del Stivere, & le Duc de Montemar à St. Benedetto. Le Marquis de Maillebois est resté dans le Seraglio avec le Corps de réserve qu'il commande : Mais il a depuis changé de quartier, & se tient actuellement à Cezoli.

Toute cette Armée, ainsi postée, a resté tranquille jusqu'au commencement d'Août, que le Maréchal de Noailles fit placer cinq pièces de Canon en cinq endroits differens du Mantouïan, avec ordre à chaque Bataillon de faire avancer au premier coup de Canon tous leurs Grenadiers; qu'au deuxième toutes les autres Troupes devoient s'assembler, & qu'au troisième toute l'Armée se mettroit en marche; sans qu'on puisse pénétrer ce qui peut avoir occasionné un pareil ordre, ni vers quel endroit l'Armée marchera.

On est attendant l'effet de cet ordre. Mais, selon toute apparence, il ne se passera plus rien de fort intéressant en Lombardie avant le Siège de Mantouïe, quoique le bruit court que le Comte de Königsegg, qui a distribué ses Troupes dans le Trentin & dans le Tirol, d'une manière à les rapprocher en peu de tems, tentera de les faire rentrer en Italie, après qu'elles se seront remises des grandes fatigues qu'elles ont souffertes, dans de bons quartiers de rafraichissemens qu'elles occupent; & qu'un grand nombre de recrues, qui leur viennent, & quelques Troupes réglées, seront allées les joindre. Entre tems Mr. de Königsegg est allé faire un tour à Vienne.

II. Quatre Régimens de l'Armée Française quittent l'Italie pour retourner en France; ce sont ceux de Cavalerie de Royal-Piémont, Chepy, Berry, & la Ferronaye. Mais ils seront rempla-

ées par quatre Bataillons d'Arquebusiers, attendus du Languedoc. Ces Arquebusiers sont des espèces de Miquelets très-agiles, & très-adroits à tirer. Le bruit court qu'on les employera avec ceux qui sont déjà en Lombardie, pour pénétrer dans les montagnes & gorges du Trentin & du Tirol, & combattre les Chasseurs de ce Pays-là.

III. La Ville d'*Orbitello*, l'unique en *Toscane*, où il y avoit encore Garnison Impériale, s'est renduë aux Espagnols aux mêmes conditions que les autres qui ont été réduites dans la Sicile; sçavoir, que cette Garnison sera transportée à Trieste, & qu'elle ne servira d'un an contre les Alliés. Le Commandant avoit demandé que les Paysans qui s'étoient retirés dans Orbitello, ne seroient point recherchés pour avoir pris les armes contre les Espagnols; mais ces derniers ont seulement accordé, que cette affaire seroit remise à la clémence de l'Infant Don Carlos. Les Troupes qui en formoient le Blocus, se sont depuis renduës à Livourne, où elles ont relevé le deuxième Bataillon du Régiment Espagnol de Flandres, qui en est parti pour Parme.

IV. *Rome*. La présentation de la Haquenée au Pape qui se fait tous les ans la veille de la Fête de St. Pierre, n'a point eu lieu cette année, ensuite de la résolution prise par la Congrégation établie pour en décider, & qui l'a différée, à ce qu'on dit, jusqu'au 8. Septembre; & quelque instance qu'eut faite auparavant le Prince de Santa-Croce, qui devoit présenter la Haquenée au nom de l'Empereur, de faire accepter à la Banque de la Chambre Apostolique les 7000. Scudis d'or, comme le tribut ordinaire des Royaumes de Naples & de Sicile, on n'a point voulu les recevoir. L'affaire de la Haquenée a eu cette conséquence, que le jour qu'elle devoit être présentée, les Membres de la Chambre Apostolique

*des Princes &c.* Septemb. 1735. 181

lique s'étans assemblés au Quirinal, on y lut un Ecrit contenant les raisons qui engagent le Pape à différer cette cérémonie. L'Agent Impérial délivra le même jour à ladite Chambre une Protestation de la part de l'Empereur, comme Roi de Naples & de Sicile, dans laquelle Sa Majesté Imp. se plaint grièvement du refus que fait Sa Sainteté de recevoir la Haquenée; & proteste contre tous les inconvéniens qui en pourroient résulter. Cette Protestation fut lue à haute voix par un Notaire de la Chambre, & portée ensuite au Pape par le Fiscal. Le soir Sa Sainteté dépêcha un Courier à Vienne avec des Instructions pour son Nonce, sur la manière qu'il devra se conduire par rapport à cette affaire, qui est dans l'état que nous venons de le montrer.

Celle qui regardoit la Cour d'Espagne au sujet de la dispense d'âge sollicitée pour l'Infant Don Louis, est enfin terminée, le Pape ayant déclaré le 12. Juillet ce jeune Prince Archevêque de Toledé, après avoir levé tous les obstacles que ce point de difficulté a rencontrés. Aussi-tôt Sa Sainteté en fit donner part au Cardinal Aquaviva, Ministre d'Espagne, qui ne tarda pas à envoyer un Exprés à Madrid pour y porter cette nouvelle. Cette marque d'attention du St. Siège pour le Roi Catholique, dans la conjoncture présente, donne matière à réflexion.

Le Pape a depuis peu érigé l'Evêché de Ferrare en Archevêché. Le Cardinal Ruffo, qui en est pourvû, s'est rendu d'abord à l'Audience de Sa Sainteté pour la remercier de cette faveur. On a fait à cette occasion des réjouissances à Ferrare, qui ont duré pendant trois jours.

Après un si long silence sur l'affaire du Cardinal Coscia, on recommence à en parler, Son Eminence ayant présenté divers Mémoires qui font voir qu'il lui est impossible de payer la somme à laquelle elle

a été condamnée par la Congrégation de *Supernonnullis*. Le Cardinal Petra qui épouse ses intérêts, eut le 8. Juillet une longue conférence à ce sujet avec le Cardinal Secrétaire d'Etat ; & les Membres de ladite Congrégation s'assemblerent au même sujet pour délibérer, si l'on pourroit, sans préjudicier à la Chambre Apostolique, moderer ou même annuler en faveur du Cardinal Coscia le paiement de la somme qu'on lui demande. On ignore le résultat qui peut y avoir été pris.

V. *Sicile* Les Impériaux de la Garnison de Siracuse au nombre de 1300. hommes, mirent à la voile immédiatement après leur sortie de cette Place, pour se rendre à Trieste, sous l'escorte de deux Vaisseaux de guerre Espagnols.

La réduction de *Trapani* a suivi de près celle de Siracuse. Mr. de Carreas qui y commandoit, se voyant dans l'impossibilité de se défendre, a demandé & obtenu du Marquis de Gracia-Reale de se retirer de ce Château, avec tous les honneurs de la guerre, & aux mêmes conditions que celui de la Ville de Siracuse. \* Par la prise de *Trapani* toute la Sicile se trouve au pouvoir de l'Infant Don Carlos, qui a couronné l'œuvre de la conquête de ce Royaume par une cérémonie éclatante ; c'est celle de son Couronnement qui se fit à Palerme le 3. Juillet avec la pompe dont voici le récit.

“ Son Altesse Royale se rendit à sept heures du  
 „ matin à l'Eglise Cathédrale : La Compagnie des  
 „ Hallebardiers de la Garde commença la marche ;  
 „ elle étoit suivie d'un grand nombre de Carrosses,  
 „ dans le premier desquels étoit Don Michel Bran-  
 „ ciforte ,

\* *Les articles de la Capitulation de Siracuse sont insérés dans nos derniers mémoires, pages 118. & 119.*

*des Princes &c.* Septemb. 1735. 183

» eiforte, Prince de Butera, premier Baron du  
» Royaume, portant la Couronne & le Sceptre, &  
» Don Vincent Filingeri, Comte de San Marco,  
» portant l'Epée Royale. La Noblesse & les Seigneurs  
» de la Cour, tous à cheval, vinrent ensuite, &  
» après eux, l'Infant Don Carlos dans un Carrosse  
» à huit Chevaux. Ce Prince étoit accompagné du  
» Comte de San Estevan, du Prince Corsini, du  
» Marquis d'Arianzo, & du Duc d'Arion; son Car-  
» rosse étoit entouré de ses Pages à pied, & suivi  
» des Gardes du Corps qui fermoient la marche.  
» Les deux Seigneurs chargés des ornemens Royaux  
» étans arrivés à l'Eglise Cathédrale, ils les remirent  
» entre les mains de l'Archevêque, qui les posa sur  
» le grand Autel. L'Infant y arriva peu après; mais  
» avant que d'entrer dans le Chœur, il se rendit  
» dans une Salle du Palais Archiépiscopal, où les  
» Gentilshommes de sa Chambre le revêtirent des  
» habits destinés pour son Couronnement. Ensuite  
» les Evêques de Carane & de Siracuse conduisirent  
» S. A. R. à l'Autel, où elle étoit attendue par  
» l'Archevêque, qui après avoir dit les prières pres-  
» crites, sacra ce Prince en la maniere accoutumée.  
» Cette cérémonie étant finie, on revêtit l'Infant du  
» Manteau Royal: Il se plaça ensuite sur son Trône;  
» & l'Archevêque commença la Messe, qu'il conti-  
» nua jusqu'au Graduel: Alors S. A. R. se leva  
» & vint se mettre à genoux devant l'Archevêque,  
» qui lui ceignit l'Epée Royale, & lui mit la Cou-  
» ronne sur la tête; ce qui se fit au bruit d'une  
» décharge générale de la Mousquetterie & du Canon  
» de la Place, du Château & des Galeries. Peu après  
» le Prince Corsini prit l'Epée du côté de l'Infant,  
» & la tint devant S. A. R. pendant toute la céré-  
» monie. L'Archevêque continua la Messe, pendant  
» laquelle l'Infant alla à l'Offrande, & présenta 300.  
» pièces

» pièces d'or frappées à son coin. Un peu avant  
 » l'Elevation, le Duc d'Arion ayant ôté la Cou-  
 » ronne de dessus la tête de ce Prince, & reçu le  
 » Sceptre, ces ornemens Royaux furent déposés sur  
 » un Bassin porté par le Prince de Butera. On fit  
 » là-dessus une seconde décharge générale du Ca-  
 » non & de la Mousqueterie. A l'*Agnus Dei*, le  
 » premier Evêque Assistant alla donner la Paix à  
 » l'Infant, qui s'étant avancé vers l'Autel, com-  
 » munia par les mains de l'Archevêque. A la Bénédiction  
 » Archiépiscope, on fit une troisième  
 » décharge de toute l'Artillerie & de la Mousque-  
 » terie. La Messe étant finie, l'Archevêque & tous  
 » les Sénateurs qui avoient accompagné S. A. R.,  
 » la reconduisirent au Palais Royal au bruit des  
 » acclamations du peuple. »

La Couronne qui a servi à cette cérémonie, étoit composée de six branches surmontées par un globe, sur le haut duquel étoit une Croix, & elle étoit ornée de 360. diamans, dont un placé vers le milieu de la branche qui étoit sur le devant de la tête, pesoit 168. grains, ou 42. carats, & le tout ensemble cinq onces, non compris la Couronne qui pesoit 14. onces.

L'entrée publique de l'Infant Don Carlos dans Palerme, qui fut aussi des plus éclatantes, avoit précédé la brillante cérémonie de son Couronnement, qui s'est faite un peu plus tard qu'on ne l'avoit dit le mois passé. Deux jours après Son Alt. Royale fit voile de *Palerme* avec toute sa Cour pour retourner à *Naples*. Avant son départ elle a nommé le Marquis de Gracia-Reale Viceroi de Sicile, déchargé de divers impôts les Siciliens; en leur accordant en même-tems plusieurs autres faveurs; & la Ville de Palerme lui a fait present de quatre tentures de Damas cramoisi avec des galons

*des Princes &c.* Septemb. 1735. 185

& crepines d'or, & une cinquième de drap d'or avec six fauteuils, & six chaises y assortis, plusieurs Tables de pierre d'Agathe, & six Miroirs dont les bordures sont de pierre d'azur.

VI. *Naples.* Le Cardinal Spinelli, Archevêque de cette Ville, y arriva le 23. Juin, & fit le 26. son entrée dans l'Eglise Cathédrale avec les cérémonies accoutumées. Le 12. Juillet l'Infant Don Carlos y revint aussi de Palerme, au bruit d'une triple décharge du Canon de toutes les Fortereses, & aux acclamations du peuple. Tout ce qu'il y a de personnes de distinction à Naples étoient allées à la rencontre de ce Prince dans des Felouques & Tartanes magnifiquement ornées. Le lendemain S. A. R. accompagnée de toute la Cour, se rendit à l'Eglise Cathédrale pour rendre grâces à Dieu de son heureux retour en cette capitale; elle y fut reçue à la porte de l'Eglise par le Cardinal Archevêque, revêtu de ses habits Pontificaux, & à la tête du Chapitre. Ayant été conduite devant l'Autel, l'Archevêque entonna le *Te Deum*, après lequel l'Infant alla faire les devotions devant les Reliques de St. Janvier, & retourna ensuite au Palais. On a fait à Naples pendant six jours consécutifs des feux de joye avec des illuminations au sujet du retour de ce Prince, & de la prise de Trapani.

Depuis peu les Corsaires de Barbarie ont enlevé divers Bâtimens le long des côtes de ce Royaume; ce qui a porté le Gouvernement, pour mieux assurer le Commerce maritime, d'accorder aux particuliers la permission d'armer en guerre, afin d'aller en course contre ces Corsaires; & déjà deux Tartanes, montées chacune de dix pièces de Canon & de cent hommes d'Equipage, sont sorties du Port de Naples à cet effet, aussi-bien que trois Felouques bien armées de trente hommes chacune: l'on prépare

prepare encore en divers endroits du Royaume plusieurs Bâtimens pour donner la chasse aux Barbares. On travaille aussi en toute diligence à la construction des quatre gros Vaisseaux de guerre dont nous avons fait mention le mois dernier, pour les employer à la défense du Royaume, conjointement avec deux de ces Navires de 90. pieces de Canon, dont le Roi d'Espagne a fait present à l'Infant Don Carlos, & l'Escadre de Galeres qu'on a resolu de former, & qui sera au nombre de neuf.

Voilà les précautions du nouveau Gouvernement pour être en état de s'opposer à toute descente, si peut-être quelqu'Armement naval venoit à en entreprendre. A ces précautions générales, on en a ajouté diverses particulieres, & fait plusieurs reglemens en suite de quelques Ordonnances publiées au nom de l'Infant Don Carlos. Il y en a quatre, entre'autres, assez remarquables, puisqu'elles portent suppression du *Conseil Collateral* à Naples, font connoître les motifs qui ont engagé l'Infant à abolir ce Conseil, & reglent la forme des autres Tribunaux. On en voit une autre qui donne encore un peu d'attention aux particuliers. Elle tend à réprimer le luxe dans ce Royaume; son contenu est de plus de cent articles, lesquels reglent le nombre de Carrosses, Domestiques &c. que chacun pourra avoir conformément à sa qualité.

VII. Les Royaumes d'*Espagne* & de *Portugal* n'offrent rien d'intéressant. Suivant tous les avis qu'on en reçoit, le differend des deux Cours est toujours au même état. On continuë bien de parler d'une négociation qui est sur le tapis pour le terminer; mais jusqu'ici le public n'y pénètre rien, & peut-être les politiques s'efforcent-ils envain de le faire. Si on compte bien, c'est dans un Congrès qu'on le portera pour y être décidé: Dans le même  
Con-

Congrés, sans doute, où se regleront, après un Armistice général, les grandes prétentions des Puissances actuellement en guerre. Mais comme la suspension d'armes, dont le bruit court dans toute l'Europe, est encore à venir, la fin de la difficulté que l'Espagne a avec le Portugal est donc aussi bien éloignée; ce qui fait que de part & d'autre les préparatifs de guerre se continuent, & que tout semble se disposer à entrer en campagne.

La Flotte Angloise qui couvre la mer le long des Côtes de Portugal, n'effraye cependant plus si fort le Négociant. On passe, pour ainsi parler, sur l'obstacle qu'elle paroïssoit apporter au départ des Gallions; puisqu'au mois de Juillet on chargeoit à force ces Bâtimens au Port de *Cadix*, & qu'on croyoit qu'ils partiroient sur la fin d'Août.

On équipe néanmoins dans le même Port 26. Vaisseaux de guerre, & l'on en diligente l'armement, ensuite d'un nouvel ordre du Roi d'Espagne. Plusieurs Vaisseaux François doivent aller les rejoindre, l'Ambassadeur de France à Madrid l'ayant notifié aux Ministres de S. M. Cath. Ce ne sont au reste, comme à l'ordinaire, que conférences de cet Ambassadeur avec Mr. Patiño: Ceux d'Angleterre & d'Hollande conferent aussi très-souvent avec ce dernier. Mais de ces assemblées toutes secrètes, on ne peut tirer que des conjectures hazardées par l'imagination, & rien de solide.

## ARTICLE III.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en F R A N C E , depuis le mois dernier.*

I. **N**On-obstant le mauvais état des affaires du Roi Stanislas en Pologne, dont on parle peu dans ce Royaume, on s'y repaît néanmoins l'esprit que les mesures que la Cour a prises pour le rétablir sur le Trône, sont telles, qu'il y a tout lieu d'attendre dans peu un changement considérable en sa faveur. On se flatte que ce changement arrivera au moyen des négociations qui sont sur le tapis à La Haye, & de quelques ressorts qu'on fait jouer, dont une irruption de Tartares dans la Province de *Daghestan* soumise aux Moscovites & une diversion de mêmes Troupes dans l'*Ukraine-Russienne*, sont du nombre. Mais on a déjà répandu tant de faux bruits sur le compte de ce Prince, que ce dernier ne doit pas être censé mieux fondé. Le Traité conclu avec la Suede, n'est point d'ailleurs ce qui donne la moindre esperance pour le changement divulgué, puisque cette Couronne s'engage, dit-on, à fournir 15000. hommes à la demande de la France.

II. Les Propositions pour un Armistice semblent ne point occuper bien sérieusement les Ministres du Roi : Ce qui en a paru jusqu'ici, & les dernières Réponses toujours vagues faites aux Puissances Médianices, manifestent bien qu'on ne cherche qu'à trainer en longueur sur ce point d'importance. Ce qui continuë de donner plus de soin au Ministère, c'est le but qu'on s'est proposé dans l'équipement des Escadres qui sont aux Ports de Brest &

*des Princes &c. Septemb. 1735. 189*

de Toulon, fortes ensemble de 30. Vaisseaux. Nous avons donné le mois passé la liste des vingt qui composent celle de Brest. Voici aussi les noms des dix qui forment celle de Toulon.

*Le Ferme* de 76. pieces de Canon & de 580. hommes d'Equipage, commandé par le Baillif de Vatan, Chef d'Escadre; le *Borée* & le *Solide* de 74. Canons & de 560. hommes, commandés par le Marquis d'Antin, Chef d'Escadre, & par le Chevalier de Voisin; le *Leopard*, l'*Eole*, & le *Toulouse* de 70. Canons & de 540. hommes, commandés par Mrs. La Valette de St. Thomas, Desfaigle, & de Montlaure; l'*Alcion* & le *Tigre* de 60. Canons & de 400. hommes, commandés par le Chevalier d'Albert; & l'*Aquilon* de 46. Canons & de 260. hommes, commandé par le Chevalier de Cailus. Ces dix Vaisseaux portent ensemble 656. pieces de Canon, & 4760. hommes; les deux derniers de ces Bâtimens croisent encore dans la mer Adriatique, & doivent aller joindre l'Escadre.

Au commencement d'Août l'ordre de la Cour n'étoit pas encore donné de faire mettre à la voile cette Escadre non plus que celle de Brest, quoiqu'équipées toutes deux, & prêtes à partir. Leur destination n'est, dit-on, pas autre qu'une jonction avec la Flotte Espagnole à Cadix. Il y a encore à Brest outre les Bâtimens qui composent l'Escadre, le *Foudroyant* de 110. Canons, l'*Hercule* & le *Jason* de 90. Canons, actuellement en état de servir, non compris quelques autres Vaisseaux & Frégates qu'on pourroit équiper en cas de besoin, & deux Navires neufs de 76. Canons qui sont sur les chantiers, & dont la construction est fort avancée.

III. On parle d'une augmentation considérable dans les Troupes du Roi, au cas que la négocia-

N tion

tion qu'on prétend être sur le tapis pour un Armistice, n'ait pas le succès désiré. Ce qu'il y a de plus certain ( puisque c'est la teneur d'une Ordonnance du Roi du 4. Juillet dernier ) c'est qu'on détachera 48. hommes de chaque Bataillon de Milices pour aller servir dans les Régimens d'Infanterie de l'Armée d'Italie qui sont fort diminués par les maladies. Ces 48. hommes seront choisis de bonne volonté, ou tirés au sort. Ils seront formés par Troupes de 48., qui auront un Capitaine ou Lieutenant & deux Sergens; de 96., qui auront un Capitaine, deux Lieutenans & quatre Sergens; & de 144. qui auront un Capitaine, trois Lieutenans & six Sergens. On donne à chaque Milicien qui s'engage volontairement, 30. livres d'engagement pour quatre ans.

IV. Le Roi a nommé Lieutenans-Généraux de ses Armées le Comte de Clermont, le Prince de Conti, le Prince de Dombes & le Comte d'Eu. On a fait à Paris une très-belle Tente pour Sa Maj. dans laquelle il y a plusieurs chambres : Mais il n'y a point d'apparence qu'elle s'en servira cette année, la campagne étant trop avancée.

V. Le Comte de Montijo, Ambassadeur d'Espagne à Londres, & le Baron de Carpné, qui va à Madrid en qualité de Ministre du Roi de Sardaigne auprès de S. M. Cath., sont arrivés à Paris, le premier venant de Londres, l'autre de Turin. Ils ont eu tous deux à Versailles audience du Roi & de la Reine, & de Monseigneur le Dauphin & de Mesdames de France à Meudon. Mr. de Montijo qui doit suivre le Roi d'Angleterre à Hannover, confere très-souvent avec le Cardinal de Fleuri, & les autres Ministres du Roi, & l'on croit qu'il ne partira point qu'il n'eut reçu à Paris de nouvelles instructions de sa Cour.

*des Princes &c. Septemb. 1735. 191*

VI. Le 24. Juillet le Prince Héritaire de Modene alla à Versailles prendre congé du Roi, ayant été introduit auprès de S. M. par le Cardinal de Fleuri. Ce Prince partit le 29. pour aller voir l'Angleterre & la Hollande. La Princesse son Epouse a loué un Appartement dépendant du Monastere du *Val de Grace* pour y rester pendant l'absence du Prince son Epoux.

Le Marquis de Puifieux, que le Roi a nommé il y a quelque tems son Ambassadeur auprès de l'Infant Don Carlos, comme Roi des deux Siciles, prit aussi le 25. congé de S. M., & partit le 30. pour se rendre à Naples.

VII. Le Commerce de la Compagnie des Indes devient tous les jours plus florissant, au grand contentement de la Cour & des particuliers. On compte depuis peu quatorze Vaisseaux de cette Compagnie arrivés au Port de l'Orient avec des cargaisons très-riches, du nombre desquels est le *Triton*, dont on n'avoit aucune nouvelle, & qu'on croyoit perdu. Les marchandises de tous ces Bâtimens seront vendues dans le mois d'Octobre prochain.

VIII. On n'a ce mois-ci à faire mention que d'un seul Arrêt du Conseil d'Etat rendu le 17. Juillet contre une feuille qui circule, intitulée : *Lettre de Monseigneur l'Evêque Duc de Laon à Nosseigneurs de l'Assemblée du Clergé*. Sa Majesté y déclare " qu'elle n'a pû voir sans indignation, que  
" contre la notoriété publique, & contre ce qui a  
" été déclaré par les Arrêts précédens, on ose encore  
" avancer dans cette Lettre que le Roi veut exercer  
" son pouvoir sur les matieres qui concernent la  
" Doctrine de la Religion, pendant qu'il ne se sert  
" de son autorité, dans ces matieres, que pour  
" affermir celles des décisions de l'Eglise, & pour

„ faite rendre dans son Royaume au Chef & au  
 „ Corps des Pasteurs, l'obéissance qui leur est due.  
 „ Que comme ce nouvel Ecrit porte les mêmes  
 „ caractères que ceux qu'on a déjà fait paroître  
 „ sous le nom du même Prélat, & qui ont donné  
 „ lieu aux Arrêts rendus par S. M. le 2. Janvier &  
 „ & le 15. Mai de l'année présente, elle est d'au-  
 „ tant plus obligée d'en arrêter promptement le  
 „ cours, qu'Elle continuëra par-là d'éloigner tout  
 „ ce qui seroit capable d'exciter de nouvelles dis-  
 „ putes, & de troubler une tranquillité dont la con-  
 „ servation interesse également l'Eglise & l'Etat. &c.

L O R R A I N E. S U I S S E.

**L**A Cour Souveraine de Lorraine & Barrois, fit célébrer le 6. Août un Service solennel, dans la Paroisse de St. Sebastien de Nancy, pour le repos de l'ame de feu Mr. le premier Président de Gondrecourt, dont nous avons annoncé la mort dans notre Recueil de Juillet dernier. Ce fut Mr. de Mahuet, Vicaire Apostolique de la Principauté de Lixen, Abbé de Stutbrunne en Lorraine, Conseiller-Prélat en ladite Cour, qui officia; & Dom Placide Oudenot, Benedictin prononça l'Oraison funebre de l'illustre défunt, laquelle eut un applaudissement général. La Cour Souveraine, & le Clergé Régulier en corps y assisterent.

Feu Mr. de Gondrecourt est remplacé dans l'emploi de premier Président à la Cour Souveraine de Lorraine & Barrois, par Messire Claude d'Hoffelize, second Président, que S. A. R. a nommé pour remplir cette importante Charge, connoissant le merite & le profond sçavoir de ce digne Magistrat.

Mr.

*des Princes &c. Septemb. 1735. 193*

Mr. Parisot, Doyen des Conseillers de ladite Cour, a été pourvû d'une Charge de Président; & l'Abbé de Gondrecourt, petit-fils du premier Président défunt, d'un Canoniat de l'Insigne Eglise Primatiale de Lorraine.

*Suisse.* L'Article du renouvellement de l'Alliance du Roi Très-Chrétien avec le Corps Helvetique, est une chose comme assoupie depuis bien du tems. Mais on croit qu'elle sera bientôt reveillée. Un Envoyé Extraordinaire de ce Monarque auprès des Ligues-Grises a ordre, entr'autres, comme on l'assûre, de toucher ce point avec d'autres qui font le sujet de sa Commission. Cet Envoyé est Mr. de Bernardoni. Il leur délivra le 22. Juillet ses Lettres de créance, & fut complimenté à cette occasion par six Députés, au nom de l'Etat, & par quatre de la part de la Ville de Coire, lesquels ce Ministre traita ensuite magnifiquement à diner. Voici une Lettre qu'il a écrite aux Chefs des Ligues, qui tend à leur faire comprendre l'état heureux de leur République, si elle conserve la neutralité qu'elle garde; & au contraire ce qu'ils auroient de fâcheux à craindre en embrassant un autre parti dans la conjoncture presente des affaires générales.

### MAGNIFIQUES SEIGNEURS,

*C'est du sein de la victoire, & c'est après avoir établi par tout la superiorité de ses Armes glorieuses, que le Roi mon Maître vient de donner une nouvelle marque de son affection pour votre lovable République, en faisant choix de ma personne pour le représenter avec la qualité & caractère de son Envoyé extraordinaire. Permettez-moi de vous dire, Magnifiques Seigneurs, que ce témoignage d'attention & de bienveillance de la part de S. M., dans*

un tems où le Ciel benit si visiblement la justice de ses Armes, demande que vous répondiez avec des sentimens convenables à l'honneur que vous recevez en cette occasion. Vous sçavez de quelle maniere la France s'est toujours portée quand il a été question de l'affermissement de votre precieuse liberté, & si elle a rien épargné pour mettre votre loüable République dans le bon état où elle est aujourd'hui, & qui deviendra par son appui encore plus florissante, si par une conduite digne de votre sagesse & de votre reconnoissance, vous soutenez l'équilibre d'une neutralité, de la conservation de laquelle dépend uniquement votre tranquillité intérieure & extérieure. Par tout ce que je viens de vous exposer, vous voyez bien que l'intention de S. M. n'est nullement de vous compromettre avec aucun de vos voisins, ni de vous plonger dans aucun des malheurs que la mesintelligence entre Puissances Limitrophes attire ordinairement sur les Etats. Comme elle a pris malgré elle les armes à la main, elle ne prétend pas non plus, que ses Amis & Alliés s'éloignent des idées pacifiques qui ont été & seront toujours l'objet principal de ses desirs. C'est à cette marque glorieuse & bienfaisante en même tems, que les honorables Communes doivent connoître la difference des conseils & des insinuations des uns & des autres. Celui qui n'a jamais eu & qui n'a point de prétention sur vous, mais qui au contraire n'a que des intérêts conformes aux vôtres, doit être regardé par vous comme incapable de vous porter à rien d'opposé à vos maximes ni de préjudiciable à votre repos. Charmé en mon particulier, Magnifiques Seigneurs, qu'un Roi victorieux ne m'ait choisi que pour vous annoncer de sa part des sentimens de Paix, de concorde & de tranquillité, je m'estimerai trop heureux, si en marquant tout le zèle que j'ai pour le service

de

*des Princes &c. Septemb. 1735. 195*  
de S. M., je puis vous convaincre que je ne desire rien tant que le bien & la tranquillité de votre Patrie. Vous pouvez, Magnifiques Seigneurs, vous adresser à moi en toute confiance, j'écouterai vos demandes, je les ferai passer volontiers sous les yeux du Roi mon Maître, & vous devez tout attendre d'un Prince, qui, à l'exemple de ses Augustes Prédecesseurs, se fait une loi de protéger & d'assister ses Confédérés. Je prie Dieu qu'il vous ait &c.  
Signé, BERNARDONY.

On ne peut que remarquer beaucoup d'emphase dans cette Lettre, mais quoique les termes en soient ampoulés, la manière dont Mr. de Bernardony s'y exprime, n'en est pas moins belle & ingénieuse.

#### ARTICLE IV.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.*

I. **L**ES choses étoient encore au commencement d'Août dans la même situation sur le Rhin; c'est-à-dire, que les deux formidables Armées qui en couvrent les bords, n'avoient jusqu'alors rien tenté d'entreprendre l'une sur l'autre. Tout se réduit dans celle de France à des mouvemens, qui n'ont abouti qu'à des fourrages qu'elle a continué de faire du côté de Mayence, & qui, par les grandes précautions qu'on a prises en les couvrant, ont tous assez bien réussi. Nous passons sur le récit de plusieurs escarmouches qu'il y a eu dans ces occasions avec des partis de Hussars, pour ne rien présenter

presenter de considerable. Mais comme ces fourages sont presque tous consommés, que l'abondance qui a regné dans cette Armée, commence d'être fort alterée par le long séjour qu'elle a fait depuis deux mois aux environs de Mayence, que le Soldat ne trouve plus de legumes pour l'aider à subsister, que le bois y est rare, & que l'eau cesse d'être bonne, on ne doute pas que le Maréchal de Coigny ne décampe incessamment pour aller dans un lieu plus favorable, puisque les Troupes s'éloignent déjà peu à peu de Mayence. C'est vers Spire, selon toute apparence, qu'il dirigera sa marche, y ayant déjà envoyé un Détachement des Gardes Françaises avec quelques Troupes. On se louë assez de l'exacte discipline que ce Général fait observer. Il n'a laissé que 200. hommes à Bingen avec ordre de s'y fortifier, & défendu aux Habitans de Messenheim & des environs, sous de rigoureuses peines, d'arracher les palissades, & de démolir des Redoutes qu'il y a fait construire.

L'Armée d'Empire toujours tranquille dans son Camp de Bruchsal où tout abonde tant en vivres qu'en fourages, y attendoit pour la fin d'Août le Corps de Russiens que nous dîmes dans nos derniers mémoires, arrivé à Pilsen en Boheme, la difficulté de leur passage par les Etats de l'Electeur de Baviere, étant levée. Ce Prince a accordé ce passage en conformité des Lettres réquisitoriales de l'Empereur, que les Moscovites ne commettent aucun désordre, & qu'ils payeront argent comptant tout ce qu'on leur fournira; cependant les Regimens de Cavalerie envoyés vers la Baviere, ont ordre de n'en revenir qu'avec ces Troupes étrangères: Deux Commissaires de l'Electeur Palatin sont allés les recevoir vers les frontieres de cet Electo-

*des Princes Ec. Septemb. 1735. 197*

rat pour les conduire par le Duché de Neubourg. Avant leur arrivée à l'Armée, & qu'ils s'y seront un peu reposés, on croit toujours que S. A. S. le Prince Eugene ne se portera à rien d'éclatant. On apprend le second Corps des mêmes Troupes arrivé depuis plusieurs jours en Silesie; mais aucune autre particularité des environs du Rhin, si ce n'est que le Brigadier La Croix fait prisonnier, ainsi qu'on l'a remarqué le mois passé, & qui a été conduit à Heilbron, y a été mis aux arrêts, à cause qu'on a trouvé, dit-on, quelques jours après qu'il fut pris, diverses matieres combustibles qu'il a fait passer le Rhin, dans le dessein, à ce qu'on croit, de mettre le feu aux Bourgs & Villages du Rhingau : Que le Sieur Vandales, à la tête d'une Compagnie franche qui avoit passé le Rhin du côté de Bonn avec un Détachement de 250. hommes, étoit arrivé à Treves, & qu'il avoit amené avec lui plusieurs Baillifs des Comtés de Sey, d'Achembourg & d'Aldenkirchen dans le *Westerwald*; que cet Officier, après avoir détrobé sa marche à quelques Corps de Troupes qui avoient été commandés pour le poursuivre, a rencontré en sortant d'un Bois 600. Payfans qui s'étoient armés pour s'opposer à ses courses; qu'il les a attaqué, dispersés, & si bien pris les mesures, qu'il est entré dans Treves avant que les Détachemens sortis de Coblentz ayent pû le joindre : Que 60. Soldats François étant allés assez loin du Camp pour avoir des legumes, étoient tombés dans une embuscade d'un Détachement de Hussars Impériaux qui en ont tué & blessé plusieurs, & fait les autres prisonniers de guerre, parmi lesquels il y a 45. Soldats des Gardes Françaises & trois des Gardes Suisses.

II. *Ratisbonne.* On n'a pris encore aucune résolution à la Diette au sujet de la levée du nou-

veau Subside de soixante mois Romains demandé par l'Empereur. Le Prince de Furstemberg qui a communiqué aux Etats le Decret qui portoit cette demande , a obtenu de S. M. I. la démission de l'importante Charge de Principal Commissaire de ce Monarque à la Diète de l'Empire , & il partit le 5. Août de cette Ville pour aller faire sa résidence dans celle de *Constance*. On lui avoit remis auparavant le résultat des trois Colleges concernant les Délégués , en conformité du Decret de l'Empereur. Plusieurs autres Ministres sont aussi partis ; mais ce n'est que pour aller voir défilér les Troupes Russiennes , qui , comme on l'apprend , avoient déjà passé le 8. Août le *Haut-Palatinat*.

Il y a dans cette Partie du Palatinat un Camp volant de Bavarois ; il est à *Amberg* , où il grossit tous les jours par l'arrivée de quelques Troupes. Ce qui concerne d'ailleurs l'Electeur de Baviere dans l'affaire générale , c'est que la négociation avec la Cour de Vienne est toujours sur le même pied , quoiqu'on apprenne que le Baron de Môrman , Ministre de ce Prince à Vienne , entre souvent en conférence avec ceux de l'Empereur ; & que S. A. E. ne s'est point encore déclarée d'une manière positive par rapport au contingent de Troupes qu'Elle doit fournir à l'Armée de l'Empire.

III. *Vienne*. Il est certain que l'Empereur a donné sa réponse à de nouvelles Propositions que lui ont faites les Puissances maritimes pour un Armistice , dont la substance , à ce qu'on débite , est " que S. M. „ consent d'accepter purement & simplement ledit „ Armistice , mais relativement au Plan de pacification. „ Il est vrai aussi que la Cour a reçu par un Exprés d'Hannover la reneur de la Réponse des Couronnes Alliées contr'Elle , concernant l'Armistice proposé. Mais on dit , ( & il y a lieu de  
le

le croire) que cette dernière Réponse contient des conditions auxquelles l'Empereur & ses Alliés ne sçauroient consentir. Cette situation d'affaires qui ne dénote rien moins qu'une paix prochaine, engage le Ministère à travailler aux moyens de soutenir le poids de la guerre présente, & de remettre l'Armée Impériale, qui a tenu la Campagne en Lombardie, en état d'y rentrer, & d'agir avec succès contre les Alliés. Le Comte de Königsegg arrivé le 18. Juillet à la Cour, est de tous les Conseils qui sont très-frequens sur cette affaire. Il retournera, comme on le prétend, bientôt en Italie; cependant il n'y a encore rien de décidé là-dessus, & l'on attend l'arrivée du Prince de Saxe-Hildburghausen avant que de prendre à ce sujet une résolution finale.

IV. Nous avons parlé le mois passé du bon effet des mesures qu'on a prises pour dissiper les rebelles, ou plutôt les brigands, qui ont fait il y a quelque-tems beaucoup de désordres en divers Contrées du Royaume de Hongrie. Presentement Mr. de Maderer, Membre du Conseil Aulique de guerre, se trouve sur les lieux, où il a eu ordre de se rendre, pour faire une exacte recherche des motifs qui ont fait naître l'espece de rebellion qu'il y a eu, & faire faire le procès à ceux qui ont été pris les armes à main. Les Etats de ce Royaume ont depuis peu offert à l'Empereur, sous de certaines conditions, trois millions, & de fournir les recrues dont S. M. I. pourroit avoir besoin.

V. On ne parle que fort peu à la Cour de Vienne du refus qu'a fait celle de Rome de recevoir au jour fixé la Haquenée pour le tribut du Royaume de Naples. On sçait cependant qu'on n'y est pas insensible, & que ce point de difficulté *manet altè mente repostum*, puisqu'en tems & lieu on pourra en faire

faire valoir la conséquence. Le Nonce du Pape, dans une Audience qu'il a eu de l'Empereur, a donné part à ce Monarque des raisons qui ont déterminé le St. Siege d'en user de la sorte. Mais ce sont de ces raisons de politique qui ne sont pas toujours admises dans une Cour telle qu'est celle de Vienne.

VI. Mr. de Strickland, Evêque de Namur, qui est venu rendre compte à l'Empereur des négociations importantes dont il a été chargé à la Cour de Londres, a eu vers le milieu de Juillet son Audience de congé de S. M., qui lui a fait présent d'une Croix enrichie de diamans & de pierres précieuses d'une grande valeur, pour une marque de sa bienveillance & de sa satisfaction. Ce Prélat se dispose à retourner bientôt dans son Diocèse.

VII. Toutes les nouvelles qu'on a reçues de Constantinople à Vienne font mention d'une défaite totale de l'Armée Ottomane par celle de Thamas-Kouly-Kan, Généralissime des Persans, même que les Turcs n'ont jamais été battus de cette sorte. Les avis apportés à la Cour par divers Exprés envoyés par Mr. Dahlman, Résident de l'Empereur à Constantinople, confirment ce fait, dont voici quelques particularités. On met cette fameuse Bataille au 10. Juin, que le Général Persan, à la tête d'un Corps de 15000. hommes, sortit de son Camp, & parut dans la plaine nommée Arpa-Ciaity, à quelque distance de l'Armée Turque, dans le dessein, en apparence, d'en venir reconnoître la situation. Aussitôt que Kiuperly, Seraskier Ottoman, l'eut apperçu, il détacha un Corps de sa meilleure Cavalerie, avec ordre d'aller attaquer ses ennemis, & après de legeres escarmouches, Thamas-Kouly-Kan céda la place, se retirant en bon ordre vers son Camp.

Ce

Ce Général dont le dessein étoit d'y attirer le Turc, avoit placé son Camp dans des postes qui paroissent desavantageux, afin de lui faire naître l'envie d'attaquer avec l'espoir de forcer facilement; & feignant de n'avoir pas l'assurance de l'attendre dans ce Camp, il le leva promptement, continua sa retraite, & tourna du côté de Revan. Le Seraskier & les autres Bachas, que la fuite simulée du Persan avoit encouragés, le poursuivirent avec chaleur, jusqu'à ce que leur Armée arriva dans un endroit, où Thamas Kouly-Kan avoit fait mettre en embuscade deux Corps de ses meilleures Troupes, dont l'un étoit dans des broussailles, & l'autre dans une vallée. Les Turcs y furent aussitôt attaqués en flanc par une décharge générale de toute l'Artillerie, en queue par une partie des Persans qui étoient sortis de leur embuscade pour leur couper la retraite, & d'un autre côté par Thamas-Kouly-Kan, qui voyant l'ennemi tombé dans le piège qu'il lui avoit tendu, fit volte-face avec le reste de ses Troupes, & l'attaqua avec tant de vigueur, que toute l'Armée Turque, forte d'environ 80. mille hommes, fut bientôt mise dans un épouvantable carnage, avec perte de tout son Canon, de ses provisions, munitions de guerre & bagages. On ne compte que trois Bachas qui ont eu le bonheur de se sauver avec une petite suite: Kiuperly est du nombre des morts.

Ces avis ajoutent que le Grand Seigneur ne fut pas plutôt informé de cette funeste journée à la Porte Ottomane, qu'il fit assembler le Divan en sa présence; qu'on y résolut de nommer Seraskier par *interim* Achmed Bacha, homme qui passe pour le plus vaillant d'entre les Bachas, & de le faire partir pour la Perse, afin de rassembler le peu de débris de l'Armée, & tâcher, s'il est possible, de s'opposer

à d'ultérieures conquêtes de Thamas-Rouly-Kan. Ce Bacha est depuis parti.

On débite que le 12. Juillet à l'issuë d'un nouveau Conseil, le Grand Vizir fut déposé & envoyé en exil.

Le mauvais état des affaires de la Porte en Perse donne lieu de croire de plus en plus qu'elle se portera plutôt à se remettre de ce côté-là qu'à faire pénétrer ses armes ailleurs; & que les Puissances Chrétiennes, n'ont par conséquent de son côté rien à attendre qui pût leur donner de la sollicitude.

VIII. *Hannover*. Sa Majesté Britannique continuë de distribuer son tems à Herrenhausen aux mêmes fonctions que nous la vîmes occupée le mois passé, excepté aux revuës des Troupes de cet Electorat qui sont toutes faites, & qu'elle a été pendant quelques jours plus retirée qu'à l'ordinaire pour travailler avec ses Ministres à des affaires importantes qu'on ne pénètre pas encore, mais qui paroissent néanmoins ne regarder que l'Electorat.

IX. *Saxe*. Quatre Régimens Saxons revenus de Pologne, ont été mis en quartiers dans le Voigtland. On veut encore croire qu'ils sont destinés à marcher vers le Rhin avec quelques autres Troupes au nombre de 8000. hommes. Mais dans ce cas, & pour exécuter des opérations qu'on peut avoir projeté, leur marche vers l'Armée d'Empire devroit, ce semble, se faire avec un peu plus de vitesse. Quoique ces quatre Régimens soient revenus de Pologne, on compte qu'il n'y aura pourtant pas moins de Troupes Saxonnes dans ce Royaume qu'auparavant, parce qu'on leve à force des recrues dans l'Electorat pour les compléter, & en particulier pour augmenter le Corps de Chasseurs ou Chevaux-Legers du Major-Général Sibielski pour lequel

lequel on ne prend que de jeunes gens bien faits.

X. *Hambourg.* Sur l'appréhension où est le Conseil & la Bourgeoisie de quelques fâcheuses suites du différend de cette Ville avec la Cour de Danemarck, on a jugé à propos d'envoyer à Rurzebuttel 300. hommes de la Garnison de cette Ville, sous les ordres d'un Major, de trois Capitaines, & de quelques Officiers subalternes, & le 8. Août on fit partir pour le même endroit un Bâtimant ayant à bord 30. Canonniers, quelques pièces de Canon & des munitions de guerre. Il a aussi été résolu de doubler les Gardes des Portes & Remparts de la Ville, sur l'avis qu'on a considérablement renforcé les postes occupés par les Troupes Danoïses pour garder les avenues, afin d'empêcher qu'on ne transporte aucune marchandise sur les Terres de S. M. Danoïse. Toutes ces démarches continuent d'allarmer beaucoup le Négociant, qui l'étoit déjà assez par l'arrêt des Vaisseaux Hambourgeois qui sont toujours à *Copenhagen.*

XI. *Prusse.* On a publié l'ordre du Roi pour l'augmentation des Régimens d'Infanterie sur le pied qu'on a marqué ci - devant. Le tout doit être complet avant la fin du mois d'Avril prochain. Sa Majesté qui partit de Berlin le 19. arriva le même jour à Schwedt où elle resta jusqu'au 22. qu'elle se rendit par eau à Stettin. Le lendemain elle alla voir les Fortifications de la Place & les grands Forts qu'on y a construits pour la couvrir, & dîna chez le Général de Borck. Le 24. le Roi vit faire la parade aux Troupes, & alla dîner dans le Fort de Prusse chez le Prince de Zerbst. S. M. est depuis revenuë de ce voyage à Berlin. Elle a pris la résolution de faire rebâtir la Ville de Gueldres, ruinée en partie par un triste accident, qui est, que le  
Magazin

Magazin à poudre y aura le 18. du mois de Juilles dernier.

Il n'est plus question du départ du Prince Royal pour l'Armée Impériale du Rhin, ce qui fait croire que Son Altesse Royale ne s'y rendra point cette année.

Mr. de Chavigni, Ministre de France auprès du Roi de la Grande-Bretagne, arriva le 31. Juillet de Hannover à Berlin, & prit son logement chez le Marquis de la Chetardie; c'est, dit-on, pour voir ce qu'il y a de plus rare en cette Ville, mais on croit que le sujet de son arrivée renferme quelque chose de plus d'importance.

XII. *Königsberg*. Tout est assez tranquille à la Cour du Roi Stanislas, qui continuë d'être très-nombreuse. Les Grands de Pologne qui s'y trouvent en bon nombre ont dressé un Manifeste pour protester contre tout ce qui sera fait à la prochaine Diette de Pacification à Varsovie: On en verra ci-après la substance. Il y en a un autre qui paroît imprimé en Latin & en François au nom du Comte Ossolinski, Grand Trésorier de la Couronne de Pologne, & de Mr. Venceflas Sierakowski, Garde des Couronnes de ce Royaume, en réponse à un Manifeste des Seigneurs Theodore Lubomirski, Palatin de Cracovie, George Lubomirski, Palatin de Sendomir, & Joseph Ozinski, Palatin de Trok, au sujet des Couronnes & Joyaux qui ont été enlevés du Trésor de l'Etat pour être mis en sûreté durant les troubles de Pologne. Voici entr'autres choses ce que disent les Comtes Ossolinski & Sierakowski dans leur Manifeste.

„ **N**ous ne croyons point avoir enfreint les  
 „ loix qu'on a citées contre nous, & en par-  
 „ ticulier la Constitution de 1576. qui a été re-  
 „ nouvellée

„ nouvelle & confirmée dans la dernière Diète  
„ de Convocation; au contraire nous sommes au-  
„ torisés par cette même Constitution qui exclut  
„ toute autre Election que celle d'un Piate, à ne  
„ pas exposer aux hostilités des Etrangers les Cou-  
„ ronnes & Joyaux que la République conserve  
„ avec respect, à cause de leur vénérable antiquité,  
„ & sans lesquels il est établi qu'aucun Couronne-  
„ ment ne peut se faire en Pologne. Le soin nous  
„ en a été commis par la République long tems  
„ avant les troubles. Nous n'avons rien fait depuis  
„ qui doive nous rendre suspects de trahison ou  
„ d'infidélité, & ce n'est point sans l'avis & le  
„ consentement de la plus saine partie des divers  
„ Etats du Royaume que nous nous sommes déter-  
„ minés à pourvoir à la sûreté de ces Couronnes &  
„ Joyaux. Le Primat même jouissant alors de toute  
„ l'Autorité Royale, a permis de les transporter  
„ dans le lieu sûr où ils restent cachetés du sceau  
„ des Commissaires de la République Députés par  
„ la Constitution de 1726., & au même état que  
„ ces Députés les remirent en ce tems-là au Trésor.  
„ Nous convenons qu'à l'issue du Siege de  
„ Dantzich nous signâmes un Ecrit par lequel on  
„ prétendoit nous obliger à représenter au plutôt  
„ ces précieux effets: Mais en même-tems nous nous  
„ récriions sur l'état violent où nous étions alors,  
„ & prétendons que s'il ne convenoit pas à une  
„ Puissance étrangère de nous forcer à signer une  
„ telle obligation, il nous convient encore moins  
„ de la remplir après l'avoit signée, puisque nous  
„ ne le pourrions faire que par la perte de ce qui  
„ nous est aussi cher que la vie. Nous déclarons  
„ cependant à la face de toute la Terre, qu'aussi-  
„ tôt que notre Roi légitimement élu sera de  
„ retour à Varsovie, nous représenterons à S. M.

» & à la République ces mêmes Couronnes &  
 » Joyaux, sans que la moindre chose y manque.

Les Comtes Ostolinski & Sierakowski concluent leur Manifeste, en faisant voir que la conduite qu'ils tiennent aujourd'hui, est autorisée par l'exemple de plusieurs Trésoriers de la Couronne qui en ont agi de la même manière, & qui par là se sont attirés l'approbation & même les éloges de la République. On cite à ce sujet les Constitutions de 1658., 1659., 1661. & 1726. D'où ils inferent que c'est à tort qu'on publie contre eux des Manifestes dans lesquels on les accuse de travailler à la perte de l'Etat, & de vouloir profiter de ses dépouilles &c.

XIII. Si ce Manifeste a des expressions fortes; celui dont on a parlé plus haut en renferme d'autres qui ne le sont pas moins. On va le voir. Cette pièce est intitulée. MANIFESTE *solemnel de la République Confederée de Pologne, adressé à tous les Patriotes, & à toutes les Puissances de l'Europe, afin de leur faire connoître l'état present de ce Royaume: Donné le 30. Juillet 1735.*

Les Seigneurs Polonois qui l'ont publié & signé, sont au nombre de 165. autorisés ou députés de 55. Palatinats, Duchés & Districts: Ils y prennent la qualité d'Etats & Ordres du Royaume de Pologne & du Grand Duché de Lithuanie, Confédérés pour la défense de S. M. Stanislas Premier, leur unique Roi, & pour la manutention de leurs prétieuses libertés; & déclarent;

» **Q**ue leur République Confederée, qui, par  
 » la force des Armées Etrangères se trouve  
 » maintenant expatriée, ne s'est réunie & mainte-  
 » nue jusqu'à present par aucun motif de violence;

de faction, ou d'intérêt particulier; mais seulement par le pur zèle du bien public, & pour accomplir les promesses auxquelles ils se sont engagés librement & saintement dans la Diète de Convocation, de n'élire pour leur Roi qu'un Polonois de nation, né de Parens Catholiques, & n'ayant aucunes possessions ni Armées au dehors du Royaume: Ils ajoutent, qu'ayant en conséquence élu très-librement le Sérénissime Stanislas, & renouvelé ensuite leur Confédération pour maintenir une élection faite dans le tems, le lieu, & avec toutes les formalités requises, rien ne sera capable de les empêcher de persévérer jusqu'à la mort dans les mêmes sentimens à l'égard de leur légitime Roi & de leur chere liberté, qui ne dépend que de Dieu.

Ils disent, " que tout le monde sçait que le Royaume de Pologne est libre, & que toute l'Europe est intéressée au maintien de cette liberté; qu'ainsi l'Empereur ne peut disposer de cette Couronne; qu'un Candidat ne peut pass'emparer; qu'une Puissance prétenduë garante n'est pas en droit non plus de faire obtenir cette Couronne à qui bon lui semble. Tout le monde sçait aussi (ajoutent-ils) que dans le Traité conclu en 1717. entre le feu Roi Auguste II. & la République Confédérée, la Médiation de Pierre I. Monarque de Moscovie, y fut employée, mais qu'il n'y fut fait aucune mention de Garantie; & qu'on ne sçauroit nier non plus que l'élection & le Couronnement de l'Electeur de Saxe se sont exécutés sous les Armes de Russie, & sans qu'on y ait observé la moindre des formalités requises.

Ils viennent enfin à l'examen des Universaux publiés pour la Convocation de la Diète de Paci-

„ cification. “ On y promet , disent ils , que la  
 „ tranquillité publique sera rétablie ; mais la li-  
 „ berté des Polonois ne sera-t-elle pas à jamais  
 „ perdue ? On y promet de renvoyer les Troupes  
 „ Etrangères ; mais à quoi servira cette évacuation  
 „ si la Nation reste pour toujours opprimée ? On  
 „ y fronde l'élection du Roi Stanislas , comme s'il  
 „ n'avoit pas été élu par les libres Suffrages de la  
 „ République ; mais peut-on blâmer la Républi-  
 „ que , si elle ne choisit pas un Roi suivant le bon  
 „ plaisir des Cours de Vienne & de Petersbourg ?  
 „ La République assemblée pour l'élection a pû ,  
 „ disent ils , interpréter & abroger les loix qu'on  
 „ allégué contre le Roi Stanislas ; elle a pû même  
 „ faire revivre & ratifier la premiere Election du  
 „ dit Sérénissime Roi : En vertu des loix fonda-  
 „ mentales *de non prastandâ Regi obedientiâ* , de  
 „ 1567. , 1576. , 1607. & 1609. Elle le pou-  
 „ voit beaucoup mieux à l'égard du Roi Stanislas ,  
 „ qu'elle ne l'a pû à l'égard du feu Roi Au-  
 „ guste , qui , appuyé par une Armée Ruffienne ,  
 „ se fit réhabiliter dans une Diette Générale à  
 „ Varsovie ; quoiqu'il eut renoncé à la Couronne  
 „ par le Traité d'Altranstade. Et quant aux Con-  
 „ stitutions de 1593. , 1607. & 1670. , alléguées  
 „ dans ces Univerfaux , elles n'ont été faites (ajou-  
 „ tent-ils) que contre les Usurpateurs du Trône ,  
 „ & qui se sont fait couronner par force , &  
 „ qu'ainsi elles ne regardent nullement l'élection  
 „ du Roi Stanislas.

Ils s'étendent ensuite sur les inconveniens qu'on  
 doit attendre d'une *Diette convoquée* , disent-ils ,  
*sans aucun droit ni autorité* , & après avoir rendu  
 compte des motifs qui ont engagé les Trésoriers  
 & les Gardes de la Couronne à mettre le Trésor  
 en lieu de sûreté , & exposé les raisons pour les-  
 quelles les Troupes Polonoises ont été obligées de

demeurer dans une espee d'inaction, ils concluent en disant, " Que la République Confédérée reste „ attachée à son Chef Souverain, quoique hors de „ la Patrie, jusqu'à ce que par le moyen des Puif- „ sances Alliées, & sur-tout du Roi T. C., ils „ puissent accompagner triomphant leur Roi sur le „ Trône, qui n'est dû qu'à lui; & qu'en attendant „ ils protestent formellement contre les Univer- „ saux, Diertines, Diertes, & tous autres Actes „ quelconques qui pourroient être faits contre le „ consentement de la République Confédérée, & les „ intérêts du Sérénissime Roi Stanislas, &c.

Le Roi Stanislas a toujours la satisfaction de voir par de pareilles pieces combien ces Seigneurs & les autres qui sont auprès de lui sont attachés à sa personne; sur la fin de Juillet il eut encore celle de recevoir plusieurs Députés des *Curbits*, (peuples ainsi nommés, demeurans dans les Forêts, & ne vivans que de chasse) qui sont venus l'assurer de leur fidélité, & qu'ils étoient prêts à tout entreprendre pour son service. Ces *Curbits*, comme on l'apprend, ont avec eux 2000. Polonois bien armés.

## ARTICLE V.

*Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en P O L O G N E, en M O S C O V I E, &c. depuis le mois dernier.*

- I. **A**près la tenuë du *Senatus-Concilium*, dont nous avons parcouru les séances le mois passé, s Sénateurs qui y avoient assisté, fixerent au 27. septembre l'ouverture de la Diète générale de

Pacification. Les Diétines pour l'élection des Députés qui doivent assister à cette Diète, ont dû, en conformité des Univerfaux du Roi Auguste, se tenir le 8. Août dans quelques-unes des Provinces de ce Royaume, & le 16. en d'autres. Quant aux Diétines de la Prusse Polonoise, S. M. ayant laissé aux Palatinats de cette Province le choix du jour pour leur tenuë, plusieurs Palatins sont partis de Varsovie afin de le fixer. Voici les points sur lesquels on a dû délibérer dans les Diétines. " 1. La sûreté de la République tant au dedans qu'au dehors. 2. Le rétablissement de l'ancienne forme de la République, tant par rapport aux affaires civiles que militaires, sur tout pour ce qui regarde le libre cours de la Justice. 3. L'augmentation des Troupes de la Couronne, suivant qu'on le jugera nécessaire. 4. Le maintien & la sûreté de la Personne du Roi Auguste, comme aussi le repos intérieur du Royaume, afin que lorsque la tranquillité y aura été fermement rétablie, les Troupes Rusliennes & Saxonnnes puissent évacuer le Royaume. 5. Les moyens de ravoir les ornemens de la Couronne. 6. Prendre les mesures nécessaires pour établir un fonds convenable, afin de bonifier les non-valeurs de l'œconomie Royale. 7. Convenir des moyens pour remettre sur l'ancien pied l'Artillerie de la Couronne, & tout ce qui regarde l'Armée, comme aussi de battre de la monoye, selon leur ancienne valeur.

II. Les Partisans du Roi Stanislas, & entr'autres les Seigneurs Polonois qui sont à la Cour de ce Prince, se flatent que les Diétines de la Prusse Polonoise se sépareront infructueusement; ils en conjecturent sur ce que plusieurs Familles nobles & autres se sont récemment réfugiées sur les Terres du

Roi

Roi de Prusse. Les Troupes Moscovites qui étoient dans cette Province sous les ordres du Général Urazkow, l'ont entièrement quittée ; Elles ont été remplacées par des Saxons, qui ont déjà pris possession de Thorn, Graudenz, Meuve, Dirschau & autres Places. Ces derniers n'ont point tardé de demander mille rations de foin & des vivres à la Ville de Dantzich. Mais le Magistrat tâche de s'en exempter comme étant contraire à sa Capitulation, dans laquelle il est marqué " qu'outre les sommes stipulées, on ne pourra plus rien exiger de la Ville » &c.

III. Les mouvemens que s'est donnés le Primat, depuis la mort du Roi Auguste II, & les grands événemens qui en ont été les suites jusqu'à présent, ayant fait l'attention de tout le monde, nous les avons rapportés avec le plus de précision qu'il nous a été possible dans nos différens Journaux, où l'on a déduit également ce qui concernoit ce Prélat en particulier, ses menées, son attachement sincère pour le Prince qu'il avoit proclamé, les vaines démarches pour le soutenir, comment on s'est saisi de sa personne, sa longue détention à Thorn, & ce qui l'a enfin porté à le relâcher, du moins en apparence, pour obtenir la liberté dont il jouit. Il est juste qu'après le récit de tous ces points qui trouveront place dans l'Histoire, on fasse encore celui de ce qui concerne ce Prélat jusqu'ici.

Nous le dûmes le mois passé arrivé de Thorn à sa résidence de *Lowicz* ayant reconnu le Roi Auguste. La soumission de ce Prélat parut néanmoins n'être pas des plus authentique, sur certaines mesures qu'on prenoit à son égard, ce qui nous porta à en dire un mot. Mais il écrivit le 4. Juillet une Lettre à Sa Majesté, qui fit avoir de lui d'autres pensées, en voici la teneur.

SIRE,

S I R E,

**L**Es instances que V. M. a daigné faire en ma faveur auprès de S. M. I. de Russie, & qui m'ont procuré la liberté que je viens de recevoir ; exigent de moi non-seulement la reconnoissance la plus parfaite d'une si grande bonté, mais aussi que je ne diffère pas un moment à lui en faire mes très-humbles remerciemens, assurant en même-tems V. M. que je ne prétens user de cette liberté, que pour procurer à ma Patrie, autant qu'il me sera possible, la Paix & la tranquillité, pour y rétablir l'union & la confiance, & enfin pour le service de V. M. pour laquelle je conserverai jusqu'au dernier soupir de ma vie les sentimens sincères du respect le plus profond & le plus inviolable avec lequel j'ai l'honneur d'être &c.

Le 8. le Primat reçut la réponse suivante du Roi Auguste à sa Lettre.

MONSIEUR LE PRIMAT.

**J'**Ai été ravi d'apprendre par vôtre Lettre du 4. de ce mois l'effet de mon intercession auprès de S. M. I. de Russie, & de vous savoir en liberté, & dans des sentimens d'attachement & de reconnoissance envers moi. Je souhaite de vous voir au plutôt à ma Cour, ne doutant pas que vous ne m'assistiez volontiers de vos lumieres & de vôtre crédit pour parvenir au but si désirable d'une prompte & solide pacification de mon Royaume.

J'embrasserai avec plaisir les occasions pour vous donner des marques de mon affection & estime. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur

*des Princes Ec.* Septemb. 1735. 213

le Primat, en sa sainte & digne garde.

Ecrit à Varsovie le 8. Juillet 1735. Signé,  
AUGUSTE Roi.

Le Primat se rendit le 14. à l'invitation du Roi Auguste, étant parti ce jour-là de Lowicz pour Varsovie: Arrivé à Blonic, à deux lieues de cette Ville, il y fut reçu par l'Évêque de Cracovie & quelques autres Sénateurs qui s'y étoient rendus. Ce Prélat en partit le lendemain, & arriva sur le soir à Varsovie accompagné d'un nombreux cortège de Carrosses, & précédé d'une partie des Trabans de la Garde du Palatin de Kiovie son frere. L'affluence de monde qui s'étoit rendu à la porte de la Ville pour voir entrer le Primat, étoit si grande, qu'à peine pouvoit-on passer par les rues. Aussi-tôt que la Grandeur fut descenduë dans son Palais, Elle envoya un de ses principaux Officiers au Château pour y donner part de son arrivée, & demander l'heure qu'il pourroit venir saluer le Roi. On la lui fixa au 16. entre onze heures & midi, que s'étant présenté devant le Palais, les barrieres furent ouvertes pour son Carrosse; il fut reçu à la porte par deux Gentilshommes de la Chambre qui le conduisirent jusqu'à l'escalier, où deux Chambellans l'ayant aussi reçu le remirent au haut de l'escalier au grand Maréchal de la Couronne qui l'y attendoit avec plusieurs autres Sénateurs & Officiers de la Cour. Le Grand Maréchal fit quelques pas au-devant du Primat, & ordonna en même-tems aux Huissiers d'ouvrir les deux Battans de la porte de la Chambre du Roi. Après que le Primat y fut entré, le Roi fit aussi quelques pas au-devant de lui. On ferma ensuite la porte, & ce Prélat resta seul quelques momens avec S. M. On avoit ainsi réglé la cérémonie de  
l'Audience

l'Audience du Primat, dans laquelle il prononça un  
 discours en langue Polonoise qui portoit en sub-  
 stance " Que c'est envain que la prudence & la  
 21 puissance des hommes s'opposent à la volonté &  
 22 aux Décrets de Dieu, par qui les Rois sont éta-  
 23 blis: Que pour cet effet il adoroit & se soumet-  
 24 toit à cette suprême volonté, en reconnoissant  
 25 Sa Maj. pour son légitime Roi & Seigneur: Que  
 26 quoique jusqu'à présent il eût différé de s'acquie-  
 27 ter de ce devoir, il réparoit maintenant cette né-  
 28 gligence par la sincérité de l'hommage qu'il  
 29 rendoit à S. M.: Qu'il étoit persuadé, qu'à l'e-  
 30 xemple du Roi le très-glorieux Pere de S. M.,  
 31 Elle ne s'éloignera jamais de l'amour & de l'af-  
 32 fection que ce grand Roi son Bienfaiteur portoit  
 33 à la Patrie, mais qu'Elle en maintiendra tous les  
 34 Droits & les prérogatives: Que non-obstant le  
 35 grand âge, & son peu de santé, affoiblie par une  
 36 longue détention, il ne laissera pas d'employer,  
 37 avec un cœur sincère, le reste de ses jours, pour  
 38 le service de S. M. & pour le bonheur de la Pa-  
 39 trie, en priant S. M. de soulager les peuples,  
 40 & d'accorder également sa faveur à ceux qui  
 41 persistent encore dans des sentimens contraires,  
 42 comme à ceux qui lui sont soumis, afin que par  
 43 la bonté du Tout-Puissant, ils soient tous réu-  
 44 nis dans le même esprit; & enfin, qu'il ne ces-  
 45 sera de faire des vœux ardens au Ciel pour la  
 46 prospérité de S. M., & pour qu'elle puisse jouir  
 47 d'un Regne long & heureux &c.

Le Roi lui fit la Réponse suivante en Langue  
Françoise.

MONSIEUR LE PRIMAT.

**J**Esuis fort aise de vous voir en pleine liberté : Je m'ai fait un véritable plaisir de vous la procurer : Soyez persuadé que je remplirai exactement l'obligation où je me trouve de maintenir les Droits, les Privilèges & les Libertés de la République : Je ne négligerai aucuns soins pour rétablir la paix & l'union dans le Royaume, & pour y rendre le peuple heureux. Je compte, Monsieur le Primat, que vous m'aidez de vos conseils pour y parvenir : Du reste, vous pouvez être entièrement assuré de mon affection.

Après cette Audience le Primat fut conduit à celle de la Reine, & eut l'honneur de dîner avec Leurs Majestés.

IV. Ce Prélat qui depuis son audience est de presque toutes les conférences qui se tiennent à la Cour sur les affaires du Royaume, & en particulier sur ce qui regarde la prochaine Diète générale de Pacification, expédia sur la fin de Juillet des Lettres circulaires aux Palatinats & Districts de la République, pour les exhorter à assembler les Diétines préparatoires : Il y dit entr'autres, Qu'ayant  
,, appris par sa propre expérience que les calamités  
,, dont la Patrie est affligée ne faisoient qu'augmen-  
,, ter par la désunion des cœurs & la différence des  
,, sentimens, il avoit enfin pris la ferme résolution  
,, de venir se soumettre à un Roi qui, par ses forces  
,, supérieures, se soutient sur un Trône qui lui  
,, étoit destiné de toute éternité ; un Roi dont la  
,, prospérité marque assez que Dieu l'a choisi pour  
,, être l'objet de la vénération & de l'amour des  
,, Polonois.

Sa grandeur y ajoute, Que ce n'a point été  
pour

„ pour abréger les peines d'une ennuyeuse déten-  
 „ tion qu'il s'est déterminé à se soumettre au Roi  
 „ Auguste, mais qu'il l'a fait uniquement par rai-  
 „ son d'Etat, & d'autant plus, que les espéran-  
 „ ces qu'il avoit eues jusqu'alors se trouvoient fruf-  
 „ trées : que remis en liberté par une grace spé-  
 „ ciale de l'Imperatrice de Russie, il a reconnu  
 „ le Sérénissime Roi Auguste III. pour légitime  
 „ Roi, & qu'en même tems il a reconnu dans ce  
 „ Prince des vertus tout au moins égales à celles  
 „ des plus grands Princes ; mais sur-tout une par-  
 „ faite disposition à maintenir les Loix & les Li-  
 „ bertés de la Patrie. „

Elle dit ensuite „ Que la Sérénissime Imperatrice  
 „ de Russie a déclaré, par un effet tout particu-  
 „ lier de sa bonté, qu'Elle rappelleroit ses Trou-  
 „ pes sans rien exiger de la Pologne, aussi-tôt  
 „ que la paix y seroit entièrement rétablie : Que  
 „ bien plus, cette Princesse par une magnanimité  
 „ vraiment royale, veut renouveler & resserrer  
 „ les liens de l'union & de l'ancienne Alliance qui  
 „ subsiste ent'Elle & la République : Qu'ainsi  
 „ lui Primat il exhorte ses freres à rendre au Ciel  
 „ mille actions de grâces de ce que la Pologne  
 „ va recouvrer sa première splendeur, en les exhor-  
 „ tant aussi à une grande concorde dans l'Assem-  
 „ blée de leurs Diétines, & dans l'élection de leurs  
 „ Nonces, & sur-tout à reconnoître de nouveau  
 „ le Roi Auguste, afin de pouvoir obtenir par-là  
 „ une Paix générale dans le Royaume, à laquelle  
 „ il promet de travailler autant que ses forces  
 „ affoiblies par l'âge pourront le lui permettre, &  
 „ pour laquelle il fait les vœux les plus ardens,  
 „ &c.

V. Après cette déclaration, Mr., le Primat,  
 pour faire connoître d'autant plus que la résolu-

tion qu'il a prise est sincère, a écrit une Lettre au Pape qui lui démontre les raisons qui l'ont engagé à se soumettre au Roi Auguste, & pour prier sa Sainteté de reconnoître aussi ce Prince en qualité de Roi de Pologne, en l'assurant que rien ne pourra plus contribuer au parfait rétablissement de la tranquillité du Royaume, qu'une telle reconnoissance de la part du Chef de l'Eglise.

Voilà ce qui se presentoit à dire du Primat. Le Roi qu'il vient de reconnoître autentiquement, lui a fait present d'un magnifique Carrosse attelé de six chevaux, & de quelques médailles d'or representans le Couronnement de S. M.

VI Le 3. Août jour anniversaire de l'Institution de l'Ordre de l'*Aigle Blanc*, le Roi Auguste créa dix nouveaux Chevaliers, qui sont Mr. Dombiski, Palatin de Brzetz en Cujavie; le Comte Sapicha, Palatin de Brzetz en Lithuanie; Mr. Gozdski, Maître des Cuisines de la Couronne; Mr. Moizsek, Veneur de la Couronne; le Velt-Marechal de Munnich; le Baron de Keyserling, Ministre Pléopotentaire de la Czarine; S. A. R. le Prince Charles; deux Princes de Saxe-Gotha; & le Landgrave de Hesse-Hombourg. Ces quatre derniers étoient absens. Il y eut ce jour-là une grande fête à la Cour, & un repas splendide, pendant lequel le Roi déclara le Duc de Saxe-Weyssenfels, Généralissime des Troupes Saxonnnes. Auparavant S. M. lui avoit fait present de 50. mille écus, & lesavoit assignés sur la Ville de Dantzich; mais on sçait que le Magistrat s'est excusé de se charger du paiement de cette somme, à moins qu'on ne lui restituë le Fort de Wechselmunde.

VII. Mr. de Munnich, Général Moscovite, partit le 4. de Varsovie pour se rendre à *Leopold*, afin d'aller joindre, comme on le prétend, le Prince  
de

de Hesse-Hombourg, qui s'est mis en marche de *Leopold*, avec son corps de Troupes, pour le rendre en Ukraine, & de veiller aux démarches des Polonois du parti contraire qui se sont retirés vers le *Dnieper* où ils se fortifient, & qui paroissent soutenus par le Kam des Tartares de Crimée, dont les Troupes font de grands mouvemens comme s'ils avoient dessein d'entreprendre quelque chose contre la Russie.

Le Palatin de Kiovie est aussi parti le 5. de Varsovie pour aller assembler le *Kolo*, ce qui signifie les Principaux de l'Armée, afin d'y faire proceder à l'élection des Députés qui doivent représenter ce Corps à la prochaine Diète générale de Pacification. Il a pris avec lui une escorte de 150. Russiens & 150. Saxons.

VIII. On ne remarque plus rien de considerable dans le Royaume contre les desseins de la Cour de Varsovie, que ce que nous venons de dire des Polonois qu'on est allé dissiper vers le *Dnieper*. L'irruption des Tartares est regardée par plusieurs plutôt comme une chose non à venir, qu'à avoir quelque effet. Tout est également fort tranquille dans le Grand Duché de Lithuanie, le Palatin de Novogrod y ayant fait publier des Univeraux, par lesquels il promettoit au nom du Roi Auguste la protection & la bienveillance de S. M. à ceux du parti contraire qui viendroient se soumettre. La plupart des Troupes Lithuaniennes, qui après la séparation du Corps du Régimentaire Pocié, se sont venu joindre à ce Palatin, ont été renvoyées.

IX. Quant au Marquis de Monti, il est toujours détenu à *Thorn*. Le Colonel Devitz Rusien lui a mis une Garde de cent hommes, qui est à présent tout ce qu'il y a de Moscovites en cette Ville,

*des Princes &c.* Septemb. 1735. 219

Ville, trois Bataillons du Régiment Saxon de Haxthausen étans venus de Varlovie pour les relever. Mr. Devitz est allé joindre les autres Troupes Russiennes qui sont dans la Prusse Polonoise, & que le Général Urazkow assemble en corps pour se retirer ailleurs.

X. *Russie.* Mr. de Nepluef, Ministre de la Czarine à Constantinople, a envoyé un Exprés à S. M. qui est arrivé à Petersbourg, avec avis que le Grand Vizir lui a déclaré que Sa Hauteffe avoit jugé à propos d'accorder au Kam des Tartares de Crimée la permission de se mettre en Campagne avec 80. mille hommes; mais que ce n'étoit point dans le dessein d'attaquer ou de troubler le repos des Provinces Moscovites, puisqu'elle n'avoit résolu en cela que de faire une diversion aux Armes de Thamas-Kouly-Kan. Voilà l'irruption sur laquelle on se fonde ailleurs pour de grands projets qu'on dit concertés en faveur du Prince premier élu en Pologne. Cependant on ne laisse pas que de prendre les précautions nécessaires afin de n'être pas surpris, & s'opposer aux Tartares, au cas que, non-obstant les promesses du Grand Vizir, ils vinssent à entreprendre quelque chose contre les Etats de la Czarine. On a, entr'autres, expédié des ordres pour bien munir la Forteresse de Kaulowski, & la mettre en bon état de défense, en cas de besoin: On a aussi envoyé des Officiers de Marine à Veronitz pour y préparer les Galeres & Galjottes: On fait d'ailleurs les autres dispositions nécessaires pour agir offensivement, & de commencer par le Siège d'Asoph, si l'on en vient à une rupture avec les Turcs; & l'on assure qu'en ce cas-là on retirera plusieurs Régimens de Pologne. Le Prince de Hesse-Hambourg qui y est, a déjà ordonné de veiller aux mouvemens des Tartares, & le

Général

Général Weisbach aussi-bien que les Commandans dans de Kiow & de Smolemsko, de faire marcher une partie des Troupes qui sont sous leurs ordres, pour aller renforcer celles de ce Prince.

La Czarine a ordonné aussi de faire une exacte recherche des desordres ou dommages que les Troupes Russiennes pouvroient avoir commis sur les Terres du Roi de Prusse, lorsqu'elles y ont passé pour poursuivre les Polonois du parti Stanislaïte. Cette Princesse voulant donner à ce sujet toute satisfaction possible à Sa Maj. Prussienne, au cas qu'il se trouve que lesdites Troupes aient surpassé leurs ordres.

En conformité du Traité, dont nous avons parlé dans notre dernier Journal, conclu avec le Général des Persans Thamas-Kouly-Kam, les Troupes Russiennes ont abandonné les Places des Pays conquis sur la Perse, & sont toutes arrivées dans le Royaume d'Astracan. Il y a beaucoup d'apparence qu'on en incorporera une partie dans les vieux Corps.

XI. *Suede.* C. lui de tous les Ministres étrangers, qui confèrent le plus souvent avec ceux du Roi, c'est le Comte de Castéja, Ambassadeur de France. Il communiqua le 17. Juillet à S. M. des dépêches qu'il avoit reçues par un Exprés de la Cour, lequel avoit apporté la Ratification du Traité conclu le 25. Juin. Ce Traité contient, dit-on, un Article secret dont on ignore le contenu; mais au reste ce n'est qu'un renouvellement de l'ancienne Alliance avec la Couronne de France, ainsi qu'on l'a notifié à Mr. Bestuchef Ministre de la Czarine. On a renouvelé aussi le Traité conclu en 1724. avec la Russie qui étoit expiré. Des Commissaires nommés par le Roi pour travailler avec Mr. Bestuchef à ce  
renou

*des Princes &c.* Septemb. 1735. 121

renouvellement, en reglerent le 7. Août les articles, & le 8. ils les signerent.

Les Troupes du Roi sont complètes, on en voit une liste envoyée à la Cour par les Gouverneurs des Provinces, selon laquelle elles montent à 46000. hommes, y compris les milices. La Marine est aussi en bon état. On a lancé depuis peu à l'eau un Vaisseau de guerre de 80. Canons qui a été nommé le Finland, & l'on en doit encore lancer incessamment un autre de 70. Canons.

XII. *Dannemarc.* Le 3. Août on embarqua à Copenhague à bord du Vaisseau de guerre la *Charlotte*, un Capitaine, deux Lieutenans & cent Soldats. Le 5. ce Vaisseau mit à la voile pour la mer du Nord: On y équipoit pour lors encore un Vaisseau de guerre & quelques Fregates sans qu'on sçache au juste leur destination; mais on croit que c'est pour aller croiser du côté de Hambourg, afin d'interrompre d'autant mieux le Commerce de cette Ville avec le Royaume, parce que les Hambourgeois persistent dans le refus de donner au Roi satisfaction sur leur Banque courante dont S. M. demande l'abolition. Les differends entre la Cour & les Hambourgeois, ont par conséquent augmenté. On a même déjà commencé, par ordre du Roi, à débarquer les effets de leurs cinq Vaisseaux pris & conduits il y a quelques mois dans le Port de Copenhague, afin de les vendre à l'encan, & leurs Députés se disposent à partir pour retourner chez eux.

## ARTICLE VII.

*Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, en HOLLANDE, & aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.*

I. **L**ondres. La Reine Régente a fait divers réglemens depuis le départ du Roi pour Hannover ; mais fort peu qui intéressent l'étranger. Par ses ordres il est enjoint à l'Amiral Norris, qui commande en chef l'Escadre Angloise qui est actuellement dans les Mers de Portugal, d'en détacher quatre Vaisseaux de guerre pour aller croiser sur les Corsaires de Barbarie, & on lui a remis en même-temps une Commission pour envoyer un Officier de Gibraltar à Tetuan. Le Vaisseau le *Deptford* de 50. pièces de Canon est encore allé joindre cet Amiral, il porte quantité de provisions navales, ce qui fait juger que Mr. Norris pourra bien rester du côté de Lisbonne jusqu'à ce qu'on voye le succès des négociations pour un accommodement entre les Cours d'Espagne & de Portugal. On se soie au reste du bon traitement que font les Portugais à l'Equipage de la Flotte, & sur-tout du bon accueil qu'il reçut à son arrivée, puisqu'on fit à ce sujet à Lisbonne des réjouissances pendant deux jours & deux nuits, que par ordre du Roi de Portugal on envoya à bord des Vaisseaux cent Bœufs, 400. Moutons, 400. Oyes, 400. Coqs d'Inde, mille autres pièces de volaille, 80. pipes d'un vin exquis, 50. grosses boëtes de confiture, 100000 Oranges & Citrons, mille paniers d'herbages ; & que la Noblesse Portugaise se rendit en grand nombre à bord pour

Pour complimenter les Amiraux, & Commandans.

II. On a équipé au 1<sup>o</sup>re quatre gros Vaisseaux de guerre qui sont allés joindre l'Escadre de l'Amiral Stewart à Spithead, forte à present de 21. Vaisseaux, & pourvû pour trois mois, & on leve toujours des Matelots de force pour en completer les Equipages. Les Vaisseaux de guerre qui sont aux Dunes en ont enlevé pour cet effet 120. d'un coup, à bord de trois Vaisseaux qui venoient d'y arriver des Indes-Orientales. Ces Vaisseaux sont le *Grafton* & le *Harrison*, commandés par les Capitaines Hudson & Martin, venans de la Chine, & le *Drake*, commandé par le Capitaine Pelli venant de Bengale. La charge de ces trois Bâtimens est très-considérable.

III. Quatre Vaisseaux de 20. pièces de Canon chacun sont allés croiser sur les côtes d'Afrique, sur la nouvelle que des Corsaires infestoient la Mer de ce côté-là.

On a fait au mois de Juillet une reforme dans le deuxieme Régiment des Gardes à pied, commandé par le Comte de Scarborough : On congédia tous les Soldats Irlandois, reconnus pour être Catholiques-Romains, aussi-bien que ceux qui s'y étoient enrôlés depuis quelque-tems, après avoir déserté d'un service étranger. On donna ordre en même-tems à quelques Sergens d'aller dans les Provinces pour y faire des recrûs, afin de remplacer ceux qu'on venoit de renvoyer, & dont le nombre monte à plus de cent. On congédia aussi plusieurs Sergens, Caporaux & Soldats incapables de voyager ou de supporter les fatigues d'une Campagne : Ceux-ci furent recommandés pour être admis sur l'établissement de l'Hôpital de Chelsea.

IV. Les deux Chambres du Parlement s'étant assemblées le 11. Août à Westminster, en conséquence de la derniere prorogation, furent de ou

veau prorogées jusqu'au 25. Octobre prochain, en vertu d'une Commission de la Reine, adressée au Lord Chancelier, au Duc de Dorset, au Comte de Wilmington, & autres Seigneurs du Conseil. La Convocation du Clergé fut aussi prorogée jusqu'au 26. Octobre.

V. Les Emplois auxquels on a pourvû depuis l'absence du Roi sont, l'Ambassade de Constantinople, à laquelle a été nommé Mr. Faulkener, fameux Négociant en Turquie, à la place du Comte de Kinnoul qui est rappelé; le Consulat de Tectuan, qui va être rempli par Mr. Guillaume Lufftan, lequel remplace Mr. Jean - Leonard Sollicoffre décédé depuis peu; & la Charge de Grand Ecuyer du Prince de Galles vacante par la résignation du Comte de Cholmondeley, qui est donnée au Lord Baltimore.

VI. On apprend que le Gouverneur de Bombay ayant équipé, aux instances de son neveu le Capitaine Macneal, Ecossois, quelques Vaisseaux à fond plat, & les ayant envoyé contre le fameux Piraté Angria \*, ils avoient eu le bonheur de prendre & de détruire huit de ses Batimens, & de tuer dans l'action le deuxième fils de ce Pirate: Que le Vaisseau le *Dauphin de Londres*, commandé par le Capitaine Newry, ayant pris sa cargaison de Negres sur la côte de Guinée, & se disposant à partir pour les Plantations en Amerique, les Negres s'étoient revoltés contre l'Equipage; mais que n'ayant pu exécuter leur dessein, ils s'étoient retirés dans la chambre des poudres, y avoient mis le feu, & qu'ils sauterent en l'air avec tout l'Equipage.

Cette funeste nouvelle a été suivie d'une autre  
qui

\* Nous avons parlé de ce Corsaire dans nos anciens Journaux.

*des Princes Ec.* Septembre 1735. 125  
qui ne l'est pas moins ; c'est que les Indiens de Tulcararou dans la Caroline Septentrionale ont détruit une grande partie des Habitations extérieures dans ce Pays-là : Que le Gouverneur y a fait publier une Prolamation , promettant une recompense de 50. livres sterlings à quiconque pourra tuer un de ces indiens, & 60. livres pour chacun de ceux qu'on prendra en vie.

VII. *Hollande.* Nous n'avons fait qu'effleurer le mois passé la substance du Discours que fit le 20. Juin dernier Mr. le Marquis de Fenelon, Ambassadeur de France, lors de la conference qu'il eut dans son Hôtel avec huit Deputés de l'État, qui étoient le Baron d'Heckeren pour la Province de *Gueldre*, Mrs. Zeeberg & Pelt pour celle d'*Hollande*, Mr. Bout pour la Province de *Zelande* ; le Baron de Milan Visconti pour *Utrecht* ; Mr. Vander Vayen pour la Frise, le Comte de Rechteren pour *Over-issel*, Mr. de Mares pour *Groningue*, & de Mr. le Greffier Fagel. La circonstance du tems demandant que ce Discours trouve une place dans des memoires publics, nous avons jugé convenable de l'insérer en entier, tel qu'il a été prononcé, & que voici.

„ Les Couronnes Alliées ont tout lieu d'être  
„ surprises de la maniere dont le Roi de la  
„ Grande Bretagne & les Etats Généraux ont inter-  
„ prété la Reponse pleine de justice & de droiture  
„ qu'Elles avoient donnée.

„ Elles veulent réellement la paix, que le repos  
„ des peuples & la Religion rendent toujours dé-  
„ sirable : Mais Elles ne peuvent consentir qu'à une  
„ paix solide, honorable, & qui procure le bien  
„ général de l'Europe.

„ Les affaires de Pologne ont engagé la guerre  
„ presente. Le Roi de la Grande-Bretagne & L.

„ H. P. ont eux-mêmes reconnu que l'honneur de  
 „ la France y est intéressé.

„ Les Couronnes Alliées insistent sur une satisfac-  
 „ tion convenable, & telle qu'elle assure les  
 „ Droits & Libertés de ce Royaume.

„ La puissance de l'Empereur semble ne devoir  
 „ pas moins allarmer l'Europe que les Couronnes  
 „ Alliées; & si l'on se fixoit aux propositions sur  
 „ les Etats d'Italie \*, telles qu'elles ont été pré-  
 „ sentées, l'Empereur seroit plus puissant qu'il ne  
 „ l'étoit, & plus en état d'imposer la loi non seule-  
 „ ment à l'Italie, mais même au reste de l'Europe.

„ Il est donc juste de former des arrangemens  
 „ qui puissent affermir solidement le repos général.

„ Les Couronnes Alliées ne s'éloigneront pas de  
 „ traiter dans un Congrès toutes les affaires qui  
 „ pourront remplir cet objet, en travaillant à pré-  
 „ venir ce qui seroit contraire à la paix, ou qui  
 „ pourroit la troubler à l'avenir.

„ Elles consentent à un Armistice; & comme  
 „ elles n'ont que des vûes équitables, les succès fa-  
 „ vorables n'empêcheront pas de s'y prêter, dès que  
 „ l'Armistice sera général, bien garanti, & que les  
 „ choses demeureront *inter statu quo*, pendant tout le  
 „ tems de sa durée.

„ Tels sont les véritables sentimens des Cou-  
 „ ronnes Alliées, dans lesquels le Roi de la Grande-  
 „ Bretagne, & les Etats Généraux doivent connoi-  
 „ tre l'amour qu'elles ont pour la paix.

Une nouvelle reponse de l'Empereur aux offes  
 portées

\* C'est un échange des Royaumes de Naples & de Sicile contre ce que possédoit en Italie la Maison Farnese, & la restitution du Duché de Milan & autres Places conquises par les Alliés en Lombardie.

portées dans le Discours de Mr. de Fenelon répandroit un grand jour sur les affaires générales, mais on croit vainement devoir l'attendre, d'autant qu'il y a lieu de douter que S. M. Imp. consente à une suspension d'armes, sans quelques sûretés préliminaires. Mais, comme raisonnent certains politiques, si le Monarque y consent, la Czarine y consentira-t-elle aussi, si l'on demande que ses Troupes sortent de la Pologne avant la tenuë de la Diette projectée de Paëfication ? & ensuite en quelle qualité signera le Roi Auguste ? car il y a aparence que l'Empereur ne fera pas la demande d'accepter l'Armistice seul & sans ses Alliés.

Cependant les Etats Généraux soigneux de sauver les apparences, & de ne s'attirer aucun sujet de mécontentement de la France, donnent toutes les marques qu'elles ne s'écarteront point, du moins si-tôt, de la Neutralité ; si leur intérêt particulier les porte à conserver ce parti, quoiqu'en disent ceux qui jusqu'ici ont pensé ou pensent le contraire.

VIII. *Pays-Bas.* On a publié à *Bruxelles* un Placard de l'Empereur qui accorde une Amnistie générale à tous les Déserteurs qui dans deux mois retourneront à leurs Drapeaux.

Le 31. Juillet on fit dans cette Ville la deuxième Procession solennelle pour le Jubilé de 150. ans qu'on y celebre en action de graces pour l'extirpation de l'Herésie de ce Pays, & de ce qu'en 1683. les Hosties consacrées qu'on avoit été obligé de cacher, ont été reportées dans l'Eglise Collegiale de *St. Michel*, & de *Ste. Gudule*. La Procession commença à quatre heures, & finit à huit heures & demie : Elle étoit accompagnée d'une très-belle Cavalcade. S. A. S. l'Archiduchesse Gouvernante la vit passer d'une Tribune de la Chapelle de *Zalazar* : Les Maisons étoient ornées magnifiquement, & après

la Procession on fit une triple décharge de l'Artillerie des Remparts.

La Princesse de Corfwaren, fille du Duc de Looz, a été nommée Dame d'honneur de la Sérénissime Archiduchesse.

IX. On a eu des avis de Gueldres que la foudre étant tombée le 18. du mois de Juillet dernier sur le Magazin à poudre qui étoit dans une Tour au-dessus d'une des portes de la Ville, l'avoit fait sauter en l'air avec un effroyable fracas: Plusieurs maisons voisines ont été abîmées, & quantité de personnes ont eu le malheur de périr, entr'autres quelques étrangers qui étoient dans un Carrosse, lequel s'étoit arrêté sous cette porte à cause du mauvais tems.

X. Le gros Bourg de *St. Hubert*, dans la Province de Luxembourg, fut aussi entièrement embrasé vers le milieu du mois d'Août par un accident domestique. On n'a vû de long tems un incendie si terrible, puisqu'en moins de quatre heures le feu se trouva porté aux quatre coins du lieu, consumant tout avec les maisons, dentées, meubles, hardes, & même ce qu'il y avoit dans les Caves, sans qu'on pût y apporter le moindre secours. Les Habitans réduits voyans leurs efforts superflus pour s'entr'aider, se sont portés à garantir des flammes la riche & célèbre Abbaye qui a donné le nom au Bourg. La Providence sembla benir leur travail dans cette funeste conjoncture; puisque le feu ne pénétra point jusqu'à cet édifice également vaste & superbe, & qui renferme avec les Reliques du Saint, une infinité de précieux dépôts & des richesses immenses. Mr. l'Abbé, Seigneur du Lieu, d'un naturel bienfaisant, & d'une charité consommée, l'exerce actuellement envers les pauvres Habitans ses Sujets; qu'il a presque tous retirés dans les divers appartemens de l'Abbaye

baye qui en fourmillent, étans en très-grand nombre. Il leur fait délivrer de quoi se soutenir dans l'extrémité où ils sont, & n'obmet rien de ses soins paternels pour leur procurer du soulagement & de la consolation.

Ce sont là de ces événemens que le Ciel permet pour faire connoître d'autant mieux l'instabilité des fortunes de cette vie, & faire en même-tems éclater le mérite & la vertu de ceux qu'il favorise plus particulièrement de ses dons. Tel est le digne Prélat qui en est doté, & dont les graces se répandent avec tant de bonté & de compassion dans l'occasion présente.

## A R T I C L E VII.

*Qui contient les Morts des Princes, & autres Personnes Illustres, depuis le mois dernier.*

I. **I**L n'y a ce mois-ci aucune naissance, ni aucun mariage de distinction à annoncer.

Sur la foi d'une Lettre adressée de *Luneville* au Sr. Chevalier, datée du 7. Juillet dernier, & signée d'*Agecour*, je mis dans mon Journal d'Août au rang des mariages distingués celui d'un nommé *Michel Porfeski*, qui n'est revêtu de rien moins que du lustre avec lequel il est venté, puisque ledit *Porfeski* n'est que Valet de Chambre de Mr. le Prince d'Estershali, & la nommée *Germain* qu'il a épousée, fille du Garde-Meuble de S. A. R. de Lorraine: Mariage par conséquent peu caractérisé pour trouver la place qu'il tiënt.

C'est une fade plaisanterie dont je m'avoüe la dupe, malgré le scrupule que je fais en admettant  
toutes

toutes sortes d'avis. Mais pour en faire repentir le Sr. d'Azecour, ou soi-disant, je l'avertis que la Lettre est effectivement entre les mains d'une personne de caractère, qui m'a fait la grace de me la demander, afin de le découvrir, s'il ne l'est pas déjà.

III. *Morts.* Le Révérendissime Pere Wernier Daudace, Prieur Général de l'Ordre Hospitalier de Ste. Croix, de la Congrégation de Huy, mourut le 7. Juin dans son Couvent Primaire à Huy, Ville de la dépendance de Liege, âgé de 70. ans, regretté à cause de son zèle pour la décoration de la Maison de Dieu, du peuple, de ce qu'il y a de gens de caractère à Huy, & de la plupart des Freres Croisiers, ou de Ste. Croix, dits en Flamand *Cruz-Broeders*. On lui a fait depuis des obseques solennelles.

Le 19. Juillet les Peres Croisiers Capitulaires du premier Couvent de l'Ordre, & les Peres Définites Wallons, Flamands, & Allemands élurent d'une voix unanime pour succéder à cette Supériorité, le très- Reverend Pere de Regenders, Flamand de nation, né à Maseyck, & Conventuel de la Maison de Ruremonde, Licentié en Théologie dans l'Université de Louvain, Prieur de Wegtberg, & Définites de l'Ordre, homme d'un mérite distingué, & d'un zèle à faire revivre les anciens usages de l'Ordre; ce qui pourra dissiper le trouble qui s'étoit glissé dans quelques Maisons de la Congrégation, causé par des nouveautés introduites de force.

Mr. Jean-Leonard Zollicoffre, Ambassadeur de Sa Maj. Britannique, & Consul Général de la Nation Angloise à la Cour du Roi de Maroc, y est mort le 12. du même mois. Nous avons dit plus haut par qui il est remplacé.

La mort enleva le 15. à Blainville en Lorraine, Messire N. Marquis de Lenoncourt-Blainville. Il étoit l'aîné de cette illustre Maison, qui est l'une

des quatre anciennes de la Lorraine.

Le 7. Juillet mourut au Château de St. Germain en Laye, Messire O. Donel de Tirconel, Brigadier des Armées du Roi de France, & ci-devant Colonel d'un Regiment Irlandois au service de Sa. Maj., âgé de 76. ans. Cet Officier étoit Chef d'une des plus anciennes, & plus puissantes Familles du Royaume d'Irlande : il vint en France en 1691. à la tête d'un Regiment d'Infanterie Irlandois.

Don Hervé Menard, Supérieur - Général des Bénédictins de la Congrégation de St. Maur, mourut le 13. dans l'Abbaye de Lagni en Brie, âgé de 72. ans.

Mr. de la Caze premier Président du Parlement de Bourdeaux, y a payé le même tribut à la nature. C'est Mr. l'Aiguille, Président dans le même Parlement qui lui succede.

Le Marquis de Bethune, Mestre de Camp de Cavalerie au service de France, est aussi mort de la petite verole à l'Armée du Roi Très-Christien sur le Rhin. S. M. a accordé l'agrément de son Regiment au Vicomte de Pons, Colonel reformé.

Le 27. la mort enleva à Vienne en Autriche le Comte Adolphe - Bernard de Martinitz, Chevalier de la Toison d'or, Conseiller Intime actuel d'Etat, Chambellan de la Clef d'or, & Grand - Maître de la Maison de l'Imperatrice Regnante, âgé de 55. ans. Comme il ne laisse point d'enfans mâles, c'est le Comte Michel de Martinitz son frere qui lui succede dans ses Titres & partie de ses Biens. Il laisse par son Testament à la Comtesse son Epouse 50. mille florins d'Allemagne en argent, & un doñaire de 5000. florins par an. Il a fait aussi divers autres legs considerables, entr'autres 40. mille florins à ses domestiques. Les Biens allodiaux qui reviennent à la Comtesse sa fille, montent à 400. mille florins ; mais il est stipulé dans le Testament du Comte

qu'au cas qu'elle vienne à mourir sans enfans, ces Biens retourneront à l'Hôtel de St. Jean Nepomucene.

La Comtesse Douairiere de Jersey mere du present Comte de ce nom , est morte depuis peu à Londres.

Messire François Maréchal , Conseiller - Clerc du Parlement de Paris, Abbé de l'Abbaye de Bonne-Fontaine, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Reims , & de celle de Belle-Fontaine, Ordre de St. Benoît, Diocèse de la Rochelle , mourut le 1. Août à Paris dans la 46. année de son âge.

Le 6. la mort enleva encore à Paris à l'âge de 59. ans Messire Nicolas-Joseph Racine , aussi Conseiller-Clerc du même Parlement , & Abbé de l'Abbaye de St. Marian, Diocèse d'Auxerre.

Le 10. mourut à Bruxelles le Prince Emmanuel de Nassau-Siegen, Capitaine de la Noble Garde de S. A. S. l'Archiduchesse Gouvernante des Pais-Bas Autrichiens, à l'âge de 55. ans. Son Corps a été transporté à Louvain pour y être inhumé dans le Tombeau de ses Ancêtres.

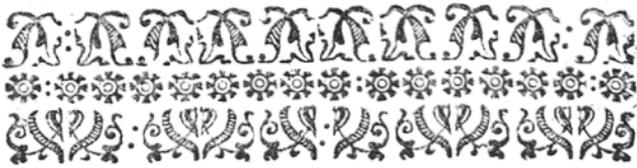
F I N.

# T A B L E

## D E S A R T I C L E S

Du mois de Septembre 1735.

ARTICLE I. <i>Litterature.</i>	159
ARTICLE II. <i>Malie.</i>	177
ARTICLE III. <i>France.</i>	188
ARTICLE IV. <i>Allemagne.</i>	195
ARTICLE V. <i>Pologne.</i>	209
ARTICLE VI. <i>Angleterre, Hollande, Pais-Bas.</i>	222
ARTICLE VII. <i>Morts.</i>	229



## PRIVILEGIUM

### Sacrae Cæsareæ & Catholicæ Majestatis.

**C**AROLUS VI. divinâ favente clementiâ electus Romanorum Imperator semper Augustus, ac Germaniæ, Hispaniarum, Hungariæ, Bohemiæ, Dalmatiæ, Croatiæ, Sclavoniæ Rex: Archidux Austriæ, Dux Burgundiæ, Styriæ, Carinthiæ, Carniolæ & Wittembergæ: Comes Tyrolis. Agnoscimus & notum facimus renore Præsentium universis; quòd cum nobis noster sacrique Imperii fidelis dilectus ANDREAS CHEVALIER, Bibliopola & Typographus Luxemburgensis, demississimè supplicaverit ut Privilegium Impressorium, quod eidem pro Libello menstruo cui titulus: *Le Clef du Cabinet*, in idiomate gallico anno 1716. die 10. Februarii ad decennium impertitum, anno 1727. die 20. Martii ad sexennium clementer extensum fuerat; ob terminum nunc elapsum ad alios sex annos denuò prorogare benignè dignatemur. Nos æquis ejusdem precibus clementer annuendurū censuerimus. Idcirco omnibus & singulis Typographis, Bibliopolis, Bibliopegis, aliisque librariis negotiationem exercentibus firmiter inhibemus ne quis prædictos libellos per sex annorum spatium ab  
ho-

hodiernâ die computandum in sacro Romano Imperio, Regnisque ac Ditionibus Nostriis hæreditariis simili aut alio typo vel formâ, aut sub quovis alio prætextu recudere, vel aliò recudendos dare, alibi impressos apportare, vendere, vel distrahere, clam vel palam citrà voluntatem, & absque prænominari Andreæ Chevalier, ejusve hæredum, expresso & in scriptis obtento consensu præsumat. Si quis verò interdictum hoc Nostrium Cæsareum violare aut transgredi ausus fuerit, eum non modò ejusmodi exemplaribus perperam quippe recufis, & adductis à suprâ memorato Chevalier ac ejus hæredibus ubicumque, sive propriâ autoritate, sive Magistratûs auxilio vindicandis de facto privandum, sed pœnâ insuper quinque marcarum auri puri fisco Nostro Cæsareo & parti læsæ ex æquo pendendâ decernimus irremissibiliter mulctandum, dummodò tamen præfati libelli bonis moribus sacrique Imperiî Constitutionibus contrariî quidpiam non contineant, ac quinque exemplaria singulis mensibus ad Arcanam Nostram Cancellariam Imperialem Aulicam tempestivè sumptibus impetrantis transmittantur. Mandamus proindè universis & singulis Nostriis sacrique Imperiî & Regnorum, ac Dominiorum Nostrorum hæreditariorum subditis & fidelibus dilectis cujuscumque statûs, gradûs, ordinis, aut dignitatis existant, tam Ecclesiasticis quàm sæcularibus, præsertim verò in Magistratu constitutis, aliisque jus & justitiam administrantibus, ne quemquam Privilegium hoc Nostrium temerè & impunè transgredi patiantur, quin potius transgressores præscriptâ pœnâ plecti ac aliis modis idoneis coerceri eurent; quatenus & ipsi eandem mulctam incurere noluerint. Harum testimonio Literarum manu Nostriâ subscriptarum, & sigilli Nostri Cæsarei apprehensione munitarum, quæ dabantur in Civitate Nostriâ Viennæ  
die

die 4. Aprilis 1734. Regnorum Nostrorum Roman-  
ni vigesimo tertio, Hispanicorum trigesimo primo,  
Hungarici & Bohemici verò pariter vigesimo tertio.

CAROLUS.

( L. S. )

Vt. F. Episc. Bamb. & Hiperb. Franc.  
Dux.

Ad Mandatum Sacræ Cæsareæ  
Majestatis proprium.

JOAN. JOS. à SCHNAP PAUZE.